Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 79 (1953)
Heft: 13

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bulletin d'information
de la Société Suisse
des Ingénieurs et des Architectes

Bulletin S.I.A.

N° 3 Juin 1953

RÉDACTION : Dr M. Angst, P. Indermühle, O. A. Lardelli, A. Mottu, O. Pisenti, P. Soutter, J. P. Vouga

Edité par le Secrétariat général de la S. I. A., Beethovenstrasse 1, Zurich 2 — Ce Bulletin paraît en deux éditions : en langue française et en langue allemande

TABLE DES MATIÈRES : A. *Extrait du rapport de gestion du Comité central pour 1952.* — B. *L'ingénieur dans l'industrie.* — C. *Voyage d'étude de la S.I.A. aux Etats-Unis, 20 août - 14 septembre 1952.* — D. *Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens.* — E. *Relations internationales des ingénieurs et des architectes.* — F. *Communications.*

A. Extrait du rapport de gestion du Comité central pour 1952

I. Effectif de la société

A fin décembre 1952, l'effectif de notre société était de 3764 membres, répartis comme suit :

Architectes	1096
Ingénieurs civils	1315
Ingénieurs mécaniciens	611
Ingénieurs électriciens	452
Ingénieurs ruraux et topographes	188
Ingénieurs chimistes et autres	102
Total	3764

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'effectif de la société depuis 1931.

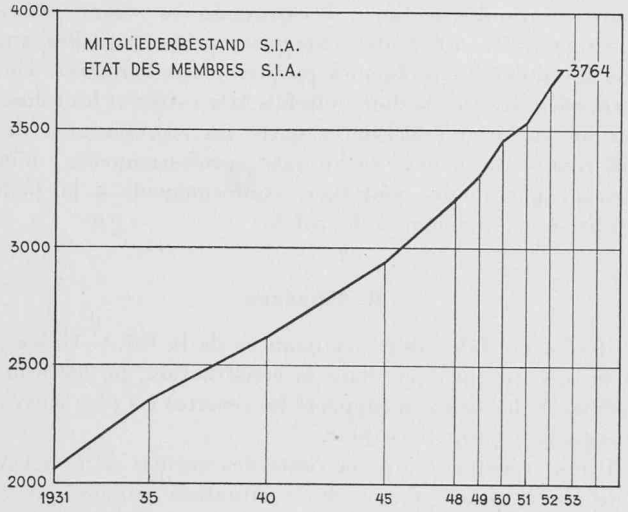

On constate que, jusqu'en 1945, l'augmentation annuelle du nombre des membres était sensiblement constante, tandis que, depuis 1945, grâce aux efforts des sections et des membres, elle est chaque année plus importante. Dans les rapports de gestion des dernières années, le Comité central signalait que les ingénieurs mécaniciens et électriciens n'étaient pas représentés à la S.I.A. en fonction de leur importance dans l'industrie et l'économie suisses.

Il n'existe malheureusement pas de chiffres précis permettant de déduire quelle est la proportion des ingénieurs et architectes suisses faisant partie de la S.I.A. Les résultats du recensement de la population de 1941 donnent quelques chiffres qui permettent certaines comparaisons.

Une première statistique sur les professions d'ingénieur et d'architecte donne les résultats suivants :

Ingénieurs civils	1500
Ingénieurs mécaniciens	1900
Ingénieurs électriciens	1400
Architectes	2700
Total	7500

Une seconde statistique indique le nombre des ingénieurs et architectes diplômés de l'Ecole polytechnique fédérale, de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, d'une école polytechnique étrangère ou d'un technicum et portant le titre d'ingénieur ou d'architecte :

Ingénieurs civils	1500
Ingénieurs mécaniens	1600
Ingénieurs électriciens	1300
Architectes	1500
Total	5900

La première constatation qui se dégage de ces deux statistiques est qu'un grand nombre de personnes, en particulier parmi les architectes, portent le titre sans avoir eu la formation correspondante. D'autre part, si l'on suppose que 10 % environ des ingénieurs et architectes ainsi dénombrés ne pourraient être admis à la S.I.A., on arrive à un total d'environ 5300 ingénieurs et architectes qui, en 1941, auraient pu être membres de la société. Celle-ci comptait en 1941 72 % des ingénieurs civils susceptibles de faire partie de la société, 31 % des ingénieurs mécaniciens, 26 % des ingénieurs électriciens et 53 % des architectes. Si, à défaut d'une nouvelle statistique, on calcule approximativement, sur la base de l'augmentation de la population, le nombre des ingénieurs et architectes exerçant leur profession en Suisse à l'heure actuelle, on obtient les résultats suivants :

Effectif total de la S.I.A.	= 60 %	des ingénieurs et architectes susceptibles de faire partie de la société
Ingénieurs civils	= 80 %	
Ingénieurs mécaniciens	= 36 %	
Ingénieurs électriciens	= 33 %	
Architectes	= 67 %	

Ces chiffres, nous le répétons, doivent être considérés comme très approximatifs et n'ont qu'une valeur indicative.

Ils n'en montrent pas moins clairement dans quelle direction la S.I.A. doit poursuivre et accentuer ses efforts afin de ne pas augmenter seulement son effectif, mais de représenter vraiment l'ensemble des ingénieurs et des architectes de formation universitaire. Il est indispensable qu'elle se consacre toujours davantage à la défense des intérêts des ingénieurs mécaniciens et électriciens pour augmenter avant tout le nombre des membres de ces deux catégories. Les efforts en ce sens du Comité central, de la commission pour l'ingénieur dans l'industrie et de la commission de recrutement ont déjà porté des fruits ; mais ils doivent être repris et poursuivis par les sections, afin que s'exprime clairement la volonté de la société tout entière de s'occuper intensivement de ces problèmes. A ce propos, le Comité central prie instamment tous les membres de vouer leur attention au problème du recrutement. Les expériences ont prouvé que les efforts personnels de recrutement donnent toujours les meilleurs résultats. La propagande la mieux organisée, le matériel de propagande le mieux présenté, ne servent pas à grand-chose sans une action personnelle de chacun des membres.

A l'encontre de beaucoup de sociétés étrangères, la S.I.A. a le grand avantage de grouper, avec les architectes, toutes les catégories d'ingénieurs, de sorte qu'elle représente effectivement vis-à-vis des autorités, du grand public et du monde technique l'ensemble des ingénieurs et architectes de formation universitaire. La comparaison des expériences faites en Suisse et à l'étranger montre clairement que cette position privilégiée de la S.I.A. lui donne une importance et un prestige que d'autres associations, qui ne comprennent qu'une seule catégorie de spécialistes, ne sauraient jamais avoir.

Nous devons nous employer énergiquement à conserver et à accentuer ce caractère, afin de donner toujours plus de poids et une base toujours plus solide à toutes les actions entreprises par la S.I.A. dans l'intérêt de ses membres et, d'une manière générale, dans celui de tous les ingénieurs et architectes de formation universitaire. Le C. C. engage les sections à vouer toute leur attention à ces problèmes.

Un autre moyen d'intéresser toutes les catégories des professions techniques à l'activité de la S.I.A. est l'étude des problèmes sociaux des ingénieurs et des architectes et, en particulier, celle des conditions d'engagement. Les jeunes membres doivent être convaincus que la S.I.A. défend les intérêts des employés aussi bien que ceux des patrons. Jadis et pendant quelques années, la S.I.A. s'est surtout consacrée — par l'édition de normes, de tarifs d'honoraires, de contrats-types, etc. — à créer une base solide pour la défense des intérêts économiques des ingénieurs et architectes indépendants. Mais il y a quelques années déjà, elle se rendit compte que son activité devait s'exercer aussi en faveur des ingénieurs employés. Dans cet esprit furent établies et approuvées par les délégués les « Recommandations en vue d'adapter la situation des employés au coût de la vie » et, en collaboration avec l'Union centrale des associations patronales suisses, les « Règles concernant les conditions d'engagement des ingénieurs ». Les « Recommandations », qui donnent une base équitable pour le traitement des employés techniques, ont été remises à toutes les industries importantes du pays qui ont été invitées à les suivre. Les règles établies avec l'Union des associations patronales fixent ce qui doit être considéré comme des conditions d'engagement minimums, acceptées par les associations patronales. Il va sans dire que la S.I.A. veillera, par la suite aussi, à ce que ces conditions d'engagement soient adaptées à l'évolution sociale et aux possibilités de notre économie.

Il est réjouissant de constater qu'au sein de la S.I.A., association paritaire de patrons et d'employés, l'avis est unanime que, dans l'intérêt même de nos professions, les employés doivent obtenir des conditions d'engagement satisfaisantes et qu'il est du devoir de la S.I.A. de les y aider. Le caractère paritaire de la S.I.A. ôte aux revendications des employés tout aspect syndical, car ces questions peuvent être étudiées au sein de la société dans une atmosphère de compréhension et de sympathie mutuelles. Il est ainsi beaucoup plus facile de progresser dans le domaine social, toutes les discussions permettant dès l'abord à patrons et employés de trouver un terrain d'entente.

Il serait très heureux que les différentes actions entreprises ces derniers temps à l'instigation du C. C. trouvent en premier lieu un écho dans les sections. En Suisse romande, plusieurs d'entre elles travaillent activement depuis quelques années déjà sur cette base. Des groupes d'études créés dans ce but ont traité des *problèmes sociaux* et exposé dans les assemblées des sections le résultat de leurs études, ce qui permit d'intéresser un grand nombre de membres à ces questions. Il est indispensable que tous les membres — et non seulement certaines commissions et sections — soient informés des études entreprises et des efforts faits dans ce domaine. Cette diffusion doit se faire par les sections, elles seules pouvant atteindre directement leurs membres. C'est la raison pour laquelle le C. C. prie toutes les sections qui ne l'ont pas encore fait de créer de semblables groupes d'études ; en outre, il suggère que, dans les grandes sections, des commissions soient constituées pour les différentes catégories professionnelles aux fins d'étudier les problèmes propres à ces dernières. Une dispersion des efforts doit toutefois être évitée et les échanges de vue et d'expériences entre les représentants des différentes branches techniques professionnelles n'en doivent pas moins continuer, conformément à la belle tradition en honneur à la S.I.A.

II. Finances

1952 a été favorable aux finances de la S.I.A. Grâce à la prospérité qui règne dans la construction, la vente des normes de la société a rapporté les recettes les plus élevées enregistrées jusqu'à ce jour.

Il faut répéter ici que la vente des normes de la S.I.A. dépend en grande partie de la situation économique et qu'une aggravation de cette dernière aurait immédiatement pour effet une diminution sensible des recettes de la vente. Dans les comptes 1952, un montant de 10 000 fr. a été versé au fonds de compensation et un montant de 15 000 fr. à celui de la maison S.I.A.

Les recettes provenant des cotisations des membres ont subi une réjouissante augmentation due à l'effectif. Les contributions de bureau ont rapporté à peu près le même montant qu'en 1951. Rappelons ici que ces contributions sont perçues en compensation des avantages spéciaux que procure aux propriétaires de bureau l'activité de la S.I.A. Par l'élaboration de ses tarifs et contrats, l'établissement de nombreuses expertises pour les propriétaires de bureau, comme aussi pour les autorités, administrations et

personnes privées, la S.I.A. a créé en effet les bases économiques de l'existence des bureaux d'ingénieurs et d'architectes.

Un montant de 2000 fr. a été versé aux organisateurs du *3me Congrès international de mécanique des sols et des travaux de fondations* (Conference on soil mechanics and foundation engineering). Ce congrès aura lieu à Zurich du 16 au 27 août 1953. Le Comité d'organisation est présidé par M. le professeur Meyer-Peter, membre de notre société. La S.I.A. assumera l'accueil officiel des participants au Palais des Congrès à Zurich.

La participation financière de la S.I.A. au Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens a pu être maintenue dans des limites modestes ; en effet, les recettes provenant des finances de demande d'inscription et d'inscription proprement dite ont suffi à couvrir l'essentiel des frais.

Pour la première fois dans l'histoire de la S.I.A., celle-ci a édité dans le courant de l'année un *bulletin S.I.A.* dont elle a publié les deux premiers numéros ; les frais sont également restés dans le cadre du budget. Quelques réserves ont été faites, en particulier pour la vente des normes, de sorte que les comptes 1952 bouclent avec un solde actif de 8401 fr. 66.

III. Secrétariat général

Le Secrétariat général a été largement occupé en 1952 par des activités de toute nature. Les travaux des commissions n'ont pas diminué et quelques commissions nouvellement créées, comme la Commission pour l'ingénieur dans l'industrie, ont largement mis à contribution le secrétariat général.

Les Commissions pour les honoraires des architectes et des ingénieurs civils ont eu à établir un très grand nombre d'expertises. De plus en plus, les autorités, les administrations, les spécialistes et le grand public savent qu'ils peuvent s'adresser à ces commissions pour toutes les questions d'interprétation des normes de la S.I.A. Le Secrétariat général lui aussi est consulté de plus en plus souvent dans toutes les questions relatives à nos professions, de sorte qu'il doit donner de nombreux renseignements de nature technique ou juridique.

En outre, la S.I.A. doit constituer de plus en plus souvent des *tribunaux arbitraux*. Le C. C. estime qu'il faut donner suite dans la mesure du possible aux demandes de ce genre afin que s'affirme la position de la S.I.A. comme organisation compétente en matière d'interprétation des normes et pour l'examen de cas particuliers dans les différents domaines d'activité de la société. Le dernier rapport de gestion mentionnait que le caractère constitutionnel des tribunaux arbitraux d'associations avait été mis en doute. Sur la base de l'expertise du professeur Dr H. Nef, à laquelle la S.I.A. a également participé, le C.C. a estimé que, pour l'instant, il n'y avait pas de raison de modifier la procédure d'arbitrage de la S.I.A.

La décision de l'Assemblée des délégués du 5 avril 1952 relative à la publication d'un *Bulletin S.I.A.* a créé une nouvelle activité pour le Secrétariat général. Il s'est également chargé de l'administration des registres des ingénieurs et des architectes dans le cadre du *Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens*, et il établit une cartothèque spéciale qui comprendra, avec le temps, quelque 5000 à 6000 fiches. La section du génie du Département militaire fédéral s'est intéressée à ces données. Afin de pouvoir établir cette cartothèque en conséquence, le Secrétariat a envoyé à tous les membres un questionnaire que ceux-ci lui ont promptement retourné avec les renseignements désirés. Le C. C. voit dans cette bonne volonté une preuve de la confiance que les membres portent à l'entreprise du Registre et aux dispositions prises.

Le Secrétariat a publié également la nouvelle *liste des membres*. Elle contenait peu d'erreurs et celles-ci furent rectifiées dans le *Bulletin S.I.A.* nº 2.

La vente active des normes a pu être assumée par le personnel permanent du Secrétariat. Afin de revenir à une ancienne tradition, le dépôt de normes à la Librairie Rouge, à Lausanne, a été rétabli, cette dernière ayant été réorganisée.

Le Secrétariat général a réédité en 1952 deux normes revisées : la formule 116 (normes pour le calcul au mètre cube des bâtiments) et la formule 127 (conditions spéciales et mode de métré pour les travaux de peinture) ; il a dû procéder d'autre part à la réimpression de plusieurs normes qui étaient épuisées. Le contrat d'engagement pour employés techniques a été réédité après mise au point.

Comme de coutume, une circulaire a été envoyée en décembre à tous les membres pour leur rappeler l'œuvre de la S.I.A., *La Maison bourgeoise en Suisse*. Les ouvrages de cette remarquable publication, dont la S.I.A. possède un nombre important, constituent de magnifiques présents.

Le C. C. et le Secrétariat général attachent une grande importance à ce que les présidents des sections et les membres soient renseignés mutuellement et de la manière la plus complète possible sur la vie de la société. La mission d'orientation, qui est particulièrement importante pour les membres du C. C. et des commissions, impose au Secrétariat général un travail considérable. Cependant, cette manière de procéder a fait ses preuves.

Le Secrétariat général a organisé le *voyage aux Etats-Unis*, avec l'aide de l'American Express Co., des associations américaines d'ingénieurs et d'architectes, ainsi que de nombreux collègues suisses aux Etats-Unis qui ont contribué à la réussite du voyage.

La S.I.A. s'est engagée en son temps, dans le cadre de l'EUSEC (Europe and United States Engineering Conference) à *accueillir des ingénieurs étrangers* membres d'une des organisations affiliées à l'EUSEC et à leur faciliter leur voyage en Suisse. Nombre d'ingénieurs et d'architectes d'Europe et d'outre-mer ont été reçus dans le courant de l'année par le Secrétariat général et ont pu, grâce à l'appui de nombreux collègues, faire des visites intéressantes dans notre pays, parfois sous la conduite de spécialistes. Une centaine de membres de la Société des ingénieurs civils de France ont visité notre pays, de même qu'un groupe d'ingénieurs membres de l'Institut royal hollandais des ingénieurs.

Dans le courant de l'année, M. A. Beck, Dr rer. pol., a quitté le Secrétariat général et a été remplacé au *poste d'adjoint du secrétaire général* par M. Hans Brechbühl, lic. rer. pol.

Le *Service suisse de placement*, auquel la S.I.A. sous-louait des locaux à la Beethovenstrasse 1, s'est déclaré d'accord de rendre ceux-ci à la S.I.A. après avoir loué des bureaux dans un autre immeuble.

IV. Commissions

1. *Commission pour la Maison bourgeoise en Suisse*

Cette commission, présidée par M. M. Schucan, architecte, a prévu pour 1953 la réédition du volume nº 26 : « Tessin, 2e partie ». L'année dernière, aucun volume n'a été réédité.

2. *Conseil suisse d'honneur et Conseils d'honneur des sections*

Le Conseil suisse d'honneur est présidé par M. P. Reverdin, architecte. Il a eu deux recours à examiner. D'autres cas sont en suspens.

3. *Commission pour les concours d'architecture*

La Commission des concours, sous la présidence de M. R. Christ, architecte, a eu de nouveau une intense activité. Comme on le sait, les membres qui prennent part à un concours d'architecture ou qui font partie du jury sont tenus de veiller à ce que le programme du concours soit approuvé par la commission pour les concours d'architecture. Cependant, il n'est guère possible d'éviter qu'ici ou là une faute ou un vice de forme soient commis. Malgré ces cas, la commission est parvenue à assurer un déroulement normal des concours d'architecture. Nous en félicitons particulièrement son président.

La Commission des concours entreprendra prochainement *la revision* des principes de la S.I.A. pour les concours d'architecture, après divers travaux préparatoires accomplis en 1952.

4. *Commission de traduction*

Le Secrétariat général a fait appel aux membres de cette commission pour la mise au point des textes français des normes revisées.

5. *Commission des normes*

M. A. Pestalozzi, architecte, qui fut longtemps président de la Commission des normes, a remis à la fin de l'année son mandat à M. R. Winkler, architecte. Le C. C. et la société sont particulièrement reconnaissants à M. Pestalozzi d'avoir mis pendant de longues années ses connaissances et son dévouement au service de la société en sa qualité de président de la commission. Pendant toute cette période, il s'est également tenu à la disposition du Secrétariat pour répondre aux innombrables demandes relatives à l'interprétation des normes de la construction. Le bureau de la commission a tenu plusieurs séances pour mettre au point le texte définitif des normes revisées nos 116 et 127.

6. *Commission pour la revision des normes pour les liants*

En quelques séances bien remplies, cette commission, sous la présidence de M. le professeur Dr E. Brandenberger, a mis au point, sur la base des délibérations de la dernière Assemblée des délégués, le texte définitif des normes pour les liants.

7. *Commission pour la revision du tarif d'honoraires des ingénieurs mécaniciens et des ingénieurs électriciens*

Cette commission, sous la présidence de M. W. Schuler, ingénieur, a soumis au C. C. une proposition tendant à obtenir une correspondance aussi exacte que possible des trois tarifs d'honoraires de la S.I.A. (nº 102 pour les architectes, 103 pour les ingénieurs civils et 108 pour les ingénieurs électriciens et les ingénieurs mécaniciens). Il est à souhaiter que la commission mette au point son projet dans le courant de l'année 1953.

8. *Commission pour l'examen des nouvelles directives pour les prescriptions sur la police du feu.*

L'Association des établissements cantonaux suisses d'assurance contre l'incendie a établi de nouvelles directives qui contiennent plus de cinq cents paragraphes. Le C. C. a estimé nécessaire de charger une petite commission, sous la présidence de M. A. Pestalozzi, architecte, d'étudier ces directives. Il est vivement souhaitable que la dite association accepte de collaborer à l'élaboration de directives restant dans des limites raisonnables.

9. *Commission pour les honoraires des architectes*

Cette commission, sous la présidence de M. A. Mürset, architecte, se charge, par de nombreuses expertises, d'établir en cette matière une unité de doctrine, ce qui peut aboutir à un droit coutumier. L'activité de cette commission est donc très constructive.

10. *Commission pour les honoraires des ingénieurs civils*

Cette commission, présidée par M. G. Gruner, ingénieur, travaille dans le même ordre d'idées que la commission précédente.

11. *Commission pour l'ingénieur dans l'industrie*

Le C. C. a décidé dans le courant de l'année de dissoudre l'ancienne Commission sociale et de former une nouvelle Commission pour l'ingénieur dans l'industrie. La Commission sociale, présidée par M. H. Meyer, ingénieur, Bâle, avait en effet terminé les tâches que lui avait confiées le C. C., c'est-à-dire, d'une part, le rapport sur la formation des ingénieurs et, d'autre part, la publication des règles concernant les conditions d'engagement des ingénieurs, établies en collaboration avec l'Union centrale des associations patronales suisses. M. Meyer et les membres de sa commission ont droit à la reconnaissance de la société pour avoir rapidement mené à bien ces tâches importantes.

M. P. Huguenin, ingénieur, Le Locle, assume la présidence de la nouvelle commission. Celle-ci a examiné d'abord à fond l'ensemble des problèmes relatifs à la position sociale de l'ingénieur dans l'industrie. Elle a étudié les publications se rapportant à ce sujet et fera parvenir au Comité central le résultat de ses délibérations sous la forme de cinq rapports provisoires (cf. *Bulletin S.I.A.*, nos 2 et 3).

La commission est d'avis qu'il faut trouver les moyens d'intéresser les ingénieurs de l'industrie, et particulièrement les jeunes ingénieurs, à l'activité de la S.I.A. Pour cela, il est toutefois indispensable que la S.I.A. soutienne énergiquement les justes revendications de ces catégories de membres. La commission préconise en particulier la création au sein de la S.I.A. d'une organisation spéciale qui donne aux ingénieurs de l'industrie la possibilité d'étudier les problèmes qui les concernent et de présenter au Comité central des suggestions quant à la manière dont la société pourrait défendre leurs intérêts.

Les travaux de la commission sont la meilleure preuve qu'une loyale collaboration entre les représentants des

patrons et des employés est le meilleur moyen de défendre les intérêts légitimes de ces derniers.

12. *Commission pour l'étude des questions concernant la formation des architectes*

Cette commission, présidée par M. H. Weiss, architecte, a établi un questionnaire portant sur des questions de principe. Elle espère pouvoir présenter bientôt au Comité central le résultat de son enquête et de ses études.

13. *Commission pour le recrutement des ingénieurs occupés dans l'industrie*

Sous la présidence de M. le Dr M. Angst, ingénieur, cette commission a examiné les possibilités de mieux renseigner les ingénieurs de l'industrie sur l'activité de la S.I.A. et de les recruter en plus grand nombre, étant donné qu'ils sont les moins nombreux au sein de la société. La commission a fait différentes suggestions et certaines de ses propositions sont à l'étude dans la Commission pour l'ingénieur de l'industrie. L'initiative de la publication d'un *Bulletin S.I.A.* est également partie de la Commission de recrutement.

V. Association suisse pour le plan d'aménagement national

La S.I.A., en tant que société fondatrice de la dite association, est représentée dans le bureau de cette dernière par son secrétaire général P. Soutter et par M. H. Blattner, ingénieur.

En 1952, l'Association s'est occupée surtout des problèmes d'aménagement régional et elle a établi un grand nombre d'expertises pour les administrations, autorités et associations intéressées, en particulier une expertise fouillée sur la question de la navigation sur le Haut-Rhin, à l'intention de l'Office fédéral du tourisme.

VI. Commission d'étude pour l'aménagement des routes suisses

Cette commission comprend des représentants de la Conférence des directeurs des travaux publics, de la Société suisse des routes automobiles, de l'Association suisse des professionnels de la route, de la Fédération routière suisse, de la Société suisse des entrepreneurs, de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national. La S.I.A. y est représentée par son secrétaire général.

Cette commission a adressé au Conseil fédéral une requête relative au problème de l'aménagement des routes dans le cadre du plan de réforme des finances fédérales. Elle revendique au minimum le partage entre la Confédération et les cantons des revenus provenant des droits de douane sur la benzine. Le représentant de la S.I.A. est intervenu pour préconiser l'étude sur le plan national du problème de l'aménagement des routes, ce qui permettra de remplacer la méthode actuelle qui consiste à parer au plus pressé sans aucune vue d'ensemble.

VII. Groupes professionnels

Groupe professionnel des ingénieurs des ponts et charpentes

Sous la présidence de M. M. Hartenbach, ingénieur, ce groupe a organisé une série de séances de son comité et d'assemblées de délégués. A l'occasion de ces dernières, des conférences extrêmement intéressantes ont eu lieu.

Il n'a malheureusement pas encore été possible de publier sous leur forme définitive les différentes normes de la construction (nº 160pour les charges, le calcul, la réception, la surveillance et l'entretien des constructions, nº 161 concernant le calcul, l'exécution et l'entretien des constructions métalliques, nº 162 concernant les constructions en béton, en bétonarmé et en béton précontraint, nº 163 pour le classement des bois de construction et nº 164 pour le calcul et l'exécution des ouvrages en bois). En ce qui concerne les normes pour les constructions en bois, l'accord avec les producteurs n'a pas encore pu être réalisé, tandis que les résultats d'essais doivent être attendus pour la mise au point des normes pour les constructions en acier. Il est cependant peu probable que des changements importants soient apportés aux projets de ces normes, publiés entre-temps par le Secrétariat général.

VIII. Comité central

Le C. C. a tenu huit séances en 1952. Des nombreuses affaires traitées au cours de l'exercice, qu'il soit permis de mentionner quelques-unes :

Le C. C. a dû élire ou *réélire à fin 1952 les membres de toutes les commissions* qui sont nommées pour une durée de deux ans (cf. *Bulletin S.I.A.* nº 2).

Le C. C. a pris connaissance du *résultat des travaux des différentes commissions* et étudié les suggestions de ces dernières. Il s'est occupé en particulier de la question de la publication du nouveau *Bulletin S.I.A.* et a nommé une commission de rédaction provisoire composée de MM. Dr M. Angst, ingénieur, O. A. Lardelli, ingénieur, P. Soutter, ingénieur, et J.-P. Vouga, architecte. Cette commission sera élargie si la publication future du *Bulletin* est décidée.

Le C. C. a étudié la question de la *formation des apprentis* dans les bureaux d'ingénieurs et d'architectes. On sait qu'à fin 1951 l'Association des maîtres professionnels, dans une assemblée tenue à Wil, avait décidé de préconiser la prolongation de la durée d'apprentissage à quatre ans. Le C. C. estima indiqué de demander l'avis des sections ; à l'exception de quatre, toutes se prononcèrent pour le maintien de la durée d'apprentissage de trois ans. Le C. C. décida de transmettre ce point de vue aux autorités compétentes.

Le C. C. s'est occupé de la revision des *Recommandations en vue d'adapter la situation des employés au coût de la vie.* Comme il suffisait d'adapter ces recommandations à l'index du coût de la vie, le Secrétariat général assuma cette tâche. Les directives relatives au traitement initial des employés techniques et des diplômés des hautes écoles furent également adaptées à la situation actuelle. Les nouvelles « Recommandations » ont été mises en vigueur le 15 février 1952.

Le C. C. s'est fait représenter à une *conférence des délégués du personnel de l'administration fédérale* et des administrations compétentes et il est intervenu énergiquement en faveur des diplômés des hautes écoles. Le point de vue de la S.I.A., étayé de solides arguments, a été transmis par écrit au personnel de l'administration fédérale.

Le C. C. a pris connaissance du projet de *Code des architectes* élaboré par la section vaudoise et par lequel les architectes vaudois ont cherché à codifier la morale professionnelle des architectes. Cette intention est louable, mais on n'estime pas nécessaire pour le moment d'étendre la validité de ce code à la société entière.

Le C. C. a examiné un grand nombre de questions relatives au *Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens*. Le secrétaire général a pris part à une conférence avec le conseiller d'Etat compétent du canton de Neuchâtel et les représentants de l'organisation locale des architectes, au cours de laquelle fut mise au point la question de la réglementation cantonale neuchâteloise. On sait que l'introduction du Registre suisse dans les cantons de Tessin et Vaud, qui ont déjà une loi sur la protection de la profession d'architecte, se heurte à de sérieuses difficultés. Le C. C. a étudié la situation dans ces cantons et a examiné sur place avec les sections vaudoise et tessinoise l'ensemble de la question. Il espère vivement qu'avec le temps ces cantons pourront adapter leurs dispositions légales au Registre, dans l'intérêt de la création d'une unité de doctrine dans notre pays. Le C. C. espère que les sections de la S.I.A. dans ces cantons interviendront énergiquement dans l'intérêt du Registre. L'introduction de ce dernier a été décidée par l'ensemble de la société, ce qui crée aux sections l'obligation morale d'en défendre les principes dans leurs cantons respectifs et de contribuer à leur application.

La question de l'*Institut technique supérieur* de Fribourg a de nouveau occupé le C. C. Il n'a pas encore été possible d'obtenir une situation claire ; la plainte du C. C. contre le directeur de l'institut, M. Bonzanigo, ingénieur, est encore en suspens devant le Conseil d'honneur compétent. Le C. C. espère que l'activité de cet institut qui, sous sa forme actuelle, nuit au bon renom des ingénieurs suisses, particulièrement en Italie, pourra être ramenée à des limites correctes. La S.I.A. n'a rien contre l'existence en elle-même d'une école de ce genre, pour autant qu'elle ne prenne pas des apparences trompeuses et ne décerne pas des diplômes susceptibles de duper le grand public. Le C. C. demande seulement que l'Institut technique supérieur supprime le terme d'« ingénieur » de ses diplômes et celui de « supérieur » de son titre. La section de Fribourg partage entièrement l'opinion du C. C. et celui-ci espère que la situation sera bientôt mise au clair.

A maintes reprises, la question de la *Maison de la S.I.A.* fut examinée et le C. C. a étudié diverses possibilités. Il a dû constater qu'il est extrêmement difficile de trouver à Zurich un terrain à bâtir ou un immeuble à démolir. L'un des projets envisagés semble toutefois vouloir prendre forme et le C. C. soumettra dès que possible des propositions concrètes aux délégués. Il estime qu'il devrait être possible de construire une maison qui, loin de grever les finances de la société, constituerait au contraire un bon placement.

La section de Berne a signalé au C. C. qu'il serait opportun de rendre les autorités et administrations attentives aux principes de la S.I.A. pour les *concours d'architecture*.

En automne, l'attention du C. C. a été attirée par la *création de deux nouvelles associations d'ingénieurs*, en particulier par celle de l'Association suisse des ingénieurs, architectes et techniciens catholiques, à laquelle participèrent plusieurs membres de la S.I.A. En principe, le C. C. déplore la création de nouvelles associations d'ingénieurs en dehors de la S.I.A., car il estime que la technique est justement prédestinée à unir les ingénieurs et les architectes au-delà de toute considération de race, de nationalité ou de confession. Entre-temps, les fondateurs de la nouvelle association ont donné au C. C. l'assurance que cette dernière ne s'occuperait pas de questions techniques ou professionnelles, mais aurait pour tâche essentielle d'examiner les problèmes sociaux et humains à la lumière de la foi catholique.

L'autre organisation, intitulée « Gesellschaft arbeitnehmender Maschinen- und Elektroingenieure », a été fondée à Zurich par un groupe de jeunes ingénieurs diplômés de l'E.P.F. Elle ne compte qu'un nombre très restreint de membres et a limité son activité jusqu'à présent à des revendications de salaire. Il est regrettable que ces jeunes ingénieurs ne se soient pas renseignés auparavant sur l'activité de la S.I.A. dans le domaine social.

Le président du Conseil de l'E.P.F., M. le professeur Dr Pallmann, a demandé à la S.I.A. de participer au *Comité national suisse de l'IAESTE* (International Association for the Exchange of Students for Technical Experience) et le C. C. a répondu favorablement à ce vœu. L'IAESTE a été créée en 1948 ; elle groupe dix-sept pays et a pour tâche d'organiser des échanges d'étudiants, pour donner à ces derniers l'occasion de faire un stage pratique à l'étranger pendant leurs vacances. En 1952, quelque 3000 étudiants ont profité de cette activité.

L'évolution politique actuelle se fait sentir dans les *relations internationales*, qui deviennent de plus en plus étroites entre les ingénieurs et les architectes. — L'*U.I.A.* (Union internationale des architectes) est représentée en Suisse par un comité national comprenant des membres de la S.I.A. et de la F.A.S. A l'Union sont attachés actuellement trente pays. Treize commissions de travail s'occupent de questions multiples et sont en contact avec l'ONU, l'UNESCO et l'OECE (Organisation économique de coopération européenne). (Cf. ci-après, sous le titre de « Activité des ingénieurs et des architectes sur le plan international ».) L'*EUSEC* (Europe and United States Engineering Conference) groupe les importantes associations d'ingénieurs d'Europe et des Etats-Unis. Elle organise tous les deux ans une rencontre des présidents et secrétaires de ces associations. En janvier 1953, elle organisera à Londres une importante conférence qui traitera des problèmes relatifs à la formation des ingénieurs. Le C. C. a chargé M. H. Meyer, ingénieur, président de la Commission pour la formation des ingénieurs, et M. J.-P. Daxelhofer, professeur à l'E.P.U.L., de représenter la S.I.A. à cette conférence. — La *FIANI* (Fédération internationale d'associations nationales d'ingénieurs) groupe les principales associations nationales d'ingénieurs européennes. Le Comité national suisse comprend une délégation de la S.I.A. et de l'U.T.S. Le président de la S.I.A., M. E. Choisy, ingénieur, est vice-président de la FIANI. Le comité de direction de cette dernière a tenu, le 21 octobre 1952, une séance à Munich. La FIANI organisera en automne 1953 un congrès qui se tiendra à Rome et aura pour thème principal : « La préparation de l'ingénieur à son rôle dans la société. »

Le C. C. a délégué plusieurs fois l'un de ses membres à des assemblées de sociétés en Suisse ou à l'étranger. C'est ainsi que M. Dr Angst, ingénieur, l'a représenté à l'assemblée générale du « Verein Deutscher Ingenieure ».

IX. Conférence des présidents

Deux conférences des présidents ont eu lieu en 1952. *La première* examina en particulier la question de la revision des « Recommandations en vue d'adapter la situation des employés au coût de la vie », celle de la formation des apprentis dessinateurs du bâtiment, les démarches du C. C. auprès du personnel de l'administration fédérale pour l'amélioration de la situation des diplômés des hautes écoles, les propositions de la Commission de recrutement de la S.I.A., la publication du *Bulletin S.I.A. La seconde* conférence des présidents s'occupa entre autres de la question de la réclame admissible de la part d'ingénieurs et d'architectes membres de la S.I.A., de l'organisation du Registre suisse, du problème du recrutement de nouveaux membres et des autres affaires courantes. Le secrétaire général y présenta un bref exposé sur le voyage aux Etats-Unis organisé par la S.I.A.

X. Assemblée des délégués

Une assemblée des délégués a eu lieu en avril, dans la salle du Grand Conseil à Berne. Elle a approuvé le rapport de gestion du Comité central pour 1951, ainsi que les comptes 1951 et le budget 1952, en fixant les cotisations annuelles au même montant que l'année précédente.

Les normes nos 115 (pour les liants), 116 (pour le calcul au mètre cube des bâtiments) et 127 (pour les travaux de peinture), revisées, furent également approuvées par cette assemblée des délégués, qui examina ensuite quelques questions actuelles de la S.I.A., dont la discussion fut introduite par de brefs exposés : le Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens (exposé de M. H.-C. Egloff, ingénieur, président du Registre), les questions sociales et la formation des ingénieurs (M. H. Meyer, ingénieur, président de la Commission sociale de la S.I.A.), enfin la question de la Maison S.I.A. et celle des relations internationales.

XI. Voyage aux Etats-Unis organisé par la S.I.A.

A l'occasion du centenaire de l'« American Society of Civil Engineers », la S.I.A. a organisé, du 20 août au 14 septembre, un voyage d'étude aux Etats-Unis qui eut un plein succès. Vingt ingénieurs civils et quatre architectes y participèrent. Il est intéressant de constater qu'aucun ingénieur électricien ou mécanicien ne s'était inscrit.

Tandis que le premier groupe de participants visitait la région industrielle du nord-est (Washington, Pittsburgh, Buffalo, Detroit, Chicago), le second se consacrait à la visite des grands barrages du nord-ouest des Etats-Unis (Denver, Spokane, Bismark, etc.). Les deux groupes se retrouvèrent à Chicago pour revenir à New-York par la Tennessee Valley. Le voyage est décrit dans les *Bulletins S.I.A.* nos 2 et 3.

XII. Conclusions

1952 a été favorable à la S.I.A., qui a pu consolider sa situation morale et matérielle et étendre largement son champ d'activité. Des initiatives ont été prises, des commissions ont été créées dont l'activité s'est exercée dans de nouveaux domaines, ce qui permit à la S.I.A. d'intéresser un cercle toujours plus grand d'ingénieurs et d'architectes de formation universitaire à ses travaux.

Grâce à la prospérité qui règne actuellement en Suisse, les membres de la S.I.A. ont en général pu affermir ou améliorer leur situation économique. Il n'y a pas eu de chômage à déplorer parmi les ingénieurs et architectes employés. Quant aux ingénieurs et architectes indépendants, le travail ne leur manqua pas non plus et l'année leur fut en général propice. Il reste certes beaucoup à faire dans le domaine de la justice sociale. L'intérêt social et la compréhension pour les revendications justifiées des jeunes ingénieurs doivent être encore stimulés. L'avenir de l'économie de notre pays et son développement dépendent en grande partie des relations entre patrons et employés. La S.I.A., en tant qu'organisation paritaire de patrons et d'employés, considère comme l'un de ses premiers devoirs de favoriser par tous les moyens possibles la recherche d'une solution satisfaisante de tous les problèmes sociaux. En sa qualité d'association professionnelle groupant, avec les architectes, toutes les catégories d'ingénieurs, la S.I.A. a pour mission non seulement de défendre les intérêts de ses membres mais aussi et surtout d'élever le niveau des professions qu'elle représente. Elle doit veiller à servir à l'étranger aussi le bon renom de la technique et de la science suisses et se faire la représentante des traditions de morale professionnelle de notre pays. Elle ne peut toutefois remplir ses multiples tâches que si ses membres la secondent de leurs suggestions et de leur active collaboration. La S.I.A. doit pouvoir compter avant tout sur l'appui de tous ses membres qui ont maintes occasions, dans les sections, au sein des différentes commissions ou dans leurs rapports avec le Comité central, d'exprimer leur point de vue personnel et de présenter leurs vœux et suggestions.

Le Comité central remercie chaleureusement tous les membres qui l'ont secondé directement ou indirectement dans la direction des affaires de la société.

Pour le Comité central de la S.I.A.

Le président : E. Choisy. *Le secrétaire général :* P. Soutter.

B. L'ingénieur dans l'industrie

I. Premier rapport d'activité de la Commission pour l'ingénieur dans l'industrie

La Commission pour l'ingénieur dans l'industrie, nommée en décembre 1951 par le Comité central, compte quatorze membres, ingénieurs employés de situations diverses et ingénieurs patrons, représentant les différentes régions industrielles de la Suisse. Elle a tenu jusqu'ici six séances d'une journée qui ont toutes exigé une importante préparation. Ses membres se sont livrés individuellement ou en petits groupes à de nombreuses études préliminaires.

La première tâche consistait à examiner la situation sociale des ingénieurs et la façon dont ils réagissent en face de cette situation, ceci tant en Suisse qu'à l'étranger. Le résultat de cet examen a été condensé dans cinq études rédigées à l'intention du Comité central :

1. Le rôle social des ingénieurs et de leurs organisations à l'étranger.
2. Les ingénieurs et les organisations internationales.
3. Les associations et groupes d'employés commerciaux et techniques et spécialement d'ingénieurs en Suisse.
4. La situation de l'ingénieur dans l'industrie et les relations entre patrons et employés.
5. La S.I.A. et les ingénieurs de l'industrie.

Les études 1 et 2 doivent être encore complétées, un résumé pourra peut-être en être publié par la suite dans le *Bulletin*. Le Comité central a fait siennes les conclusions de l'étude n° 3 qui demande un regroupement des trop nombreuses sociétés d'ingénieurs. Les études 4 et 5 ont été publiées dans le *Bulletin S.I.A.* n° 2.

Les membres de la commission ont constaté à maintes reprises l'indifférence marquée par la grande masse des ingénieurs mécaniciens et électriciens vis-à-vis de la S.I.A. qu'ils considèrent comme un club d'architectes et d'ingénieurs civils indépendants. Il est exact en effet que notre société a consacré la majeure partie de son activité à la défense des intérêts de ses membres propriétaires d'un bureau et a quelque peu négligé les autres.

Notre commission estime que pour remédier à cette carence, il est indispensable de créer au sein de la S.I.A., et conformément à l'article 48 des statuts, un *Groupe des ingénieurs occupés dans l'industrie, les grandes entreprises et à l'Etat.*

Elle met au point actuellement un projet de statuts et le programme d'activité de ce groupe et a demandé au Comité central d'en proposer la formation lors de l'assemblée des délégués de Locarno, en septembre de cette année.

Le but de ce groupe sera de rendre les ingénieurs conscients de leurs responsabilités et de leurs devoirs, de les aider à conquérir, dans l'entreprise et dans la profession, la place qu'ils méritent et à augmenter leur rendement et leur prestige puis à améliorer leur situation matérielle.

La situation matérielle des ingénieurs employés a également préoccupé la commission. Elle a prié le Comité central de reprendre contact avec le « Zentralverband schw. Arbeitgeber-Organisationen », sur la base de la Convention du 25 avril 1950, pour examiner la possibilité de garantir aux jeunes ingénieurs ayant terminé leurs études un salaire minimum de début de 600 à 650 fr. et d'obtenir pour les ingénieurs de plus de cinquante ans une quatrième semaine de vacances.

En attendant que le nouveau groupe des ingénieurs puisse commencer son activité, la commission a jugé bon d'entreprendre immédiatement l'étude de deux problèmes qui préoccupent toujours davantage nos membres :

1. L'introduction et la formation des jeunes ingénieurs dans les entreprises (y compris la question du stage pratique).
2. L'augmentation de la productivité des entreprises.

Pour que ces études aboutissent et que l'activité de la commission soit féconde, il est indispensable que tous les ingénieurs S.I.A. réfléchissent aux problèmes posés et transmettent à la commission, par l'intermédiaire du Secrétariat général, leurs réflexions, suggestions et critiques.

Commission pour l'ingénieur dans l'industrie :
Le président : P. Huguenin.

II. Section de Genève S.I.A. : Groupe d'étude des questions sociales

Ce groupe a rédigé un rapport sur l'activité qu'il a eue durant l'hiver 1951-1952. Il a organisé six conférences destinées à engager les participants à la réflexion et à leur montrer comment des réponses concrètes peuvent être trouvées à certaines aspirations sociales de notre temps.

Il nous a paru opportun de résumer le rapport et d'en citer les passages essentiels qui intéresseront certainement nos lecteurs.

La Rédaction.

Deux conférences ont été organisées par notre groupe dans le cadre de la section.

Sous le titre *Le rôle social de l'ingénieur*, notre collègue P. Huguenin, du Locle, a cherché à définir ce que devrait être ce rôle, d'une part dans les entreprises, d'autre part sur le plan de la profession ou de la branche d'industrie. Puis il indiqua la contribution que la S.I.A. doit apporter à la collectivité dans le domaine social en informant les ingénieurs et en les représentant pour les associer aux délibérations qui précèdent les décisions prises par nos autorités dans la vie économique et sociale du pays.

Sous le titre *Les tâches actuelles du syndicalisme suisse*, M. E. Giroud, secrétaire syndicaliste à Berne, exposa l'organisation des syndicats en Suisse, le rôle qu'ils jouent actuellement et leurs aspirations futures. Il émit le vœu que les cadres techniques s'organisent mieux pour pouvoir participer à l'étude des questions qui se posent.

Quatre conférences ont été données dans le cadre du groupe. Deux d'entre elles présentent un intérêt particulier parce qu'elles ont pour auteurs des chefs d'entreprises et concernent des expériences d'organisation nouvelle de la vie de ces entreprises.

Dans sa conférence sur *Une expérience de travail associé*, M. René Mermod, de Genève, a exposé les difficultés en face desquelles il s'est trouvé lorsqu'il a dû s'occuper, dès 1937, de l'entreprise précédemment dirigée par son père, puis par son frère. En 1947, contrairement à ce qui se passait dans la plupart des entreprises, les affaires de la Société Mermod & Cie

étaient déficitaires et il lui était impossible d'accepter les revendications de salaires des syndicats ouvriers. Ceux-ci résilièrent le contrat collectif. Après diverses entrevues infructueuses avec le secrétaire du syndicat et essais d'entrevue avec les ouvriers qui le renvoyaient au syndicat, M. Mermod convoqua un certain nombre de membres de son personnel pour avoir avec eux des entretiens sur la vie de l'entreprise. Les premiers contacts furent difficiles, mais peu à peu, les ouvriers firent connaître leur pensée. Ils se plaignirent de n'avoir aucune connaissance de la structure de la maison. Peu leur importait que l'usine soit nationalisée ou non ; ce qui les intéressait, ce n'était pas le sort du capital, mais celui du fruit de leur travail. Ils aspiraient à être informés de la marche de l'entreprise.

Ces entretiens incitèrent M. Mermod à faire part à ses collaborateurs de ses soucis, de ses responsabilités et à leur offrir de les partager. Il joua franc jeu et ouvrit ses comptes au secrétaire du syndicat. Finalement, ces contacts personnels aboutirent à une organisation toute différente de la vie de l'entreprise et à la signature d'un nouveau type de contrat de travail. A côté de la Commission ouvrière qui subsistait fut créé un Conseil d'entreprise formé du chef d'entreprise et de huit ouvriers ou employés représentant les divers services. Ce conseil se réunit une fois par semaine et s'occupe de tous les problèmes de la production et des salaires. Ceux-ci ont été fixés d'un commun accord suivant les possibilités financières réelles. Le niveau des sujets traités est monté progressivement. Des préoccupations individuelles quotidiennes on a passé aux préoccupations de l'entreprise, à l'examen des buts à atteindre et des investissements possibles. La vie de l'usine en a été transformée et fait preuve maintenant d'un entrain et d'initiatives remarquables.

Le contrat collectif de travail associé de la société débute par le préambule suivant : « Les parties contractantes constatent que leur prospérité personnelle comme celle de leur famille est liée à celle de l'entreprise dans laquelle elles travaillent. » Il fixe le statut du conseil d'entreprise qui revoit chaque année, en accord avec les syndicats, le montant des salaires du personnel. Les risques de conflit et de résiliation sont ainsi pratiquement éliminés. Le contrat est devenu une charte qui consacre une collaboration. Il prévoit en outre une participation du personnel aux bénéfices de l'exploitation.

Cette forme de contrat peut s'adapter à toutes les entreprises. Elle n'entame en rien l'autorité patronale mais favorise la formation d'équipes, l'échange des idées, l'information du personnel et finalement l'efficience de l'entreprise. Sa mise en pratique exige une éducation mutuelle. Elle implique, de part et d'autre, la plus entière loyauté.

Un autre chef d'entreprise, M. P. Kugler, est venu nous faire un exposé sur *Le salaire proportionnel, une expérience sociale en cours*. Un système de rétribution proportionnelle, quel qu'il soit, ne peut être imposé par l'entreprise. Il doit être étudié en commun par la direction et le personnel. A cet effet, des séances d'orientation ont été organisées chaque mois. Elles réunissaient la direction et les représentants de la maîtrise, des employés et des ouvriers, sous la présidence d'un représentant du personnel. Ces séances débutaient par l'examen de questions secondaires sur lesquelles venaient se greffer des problèmes faciles à discuter : achats de machines, questions comptables, fonds de prévoyance, etc. Puis on accédait à des problèmes plus délicats pour terminer par un rapport de la direction sur la marche de l'entreprise, sur les achats et les ventes, la publicité, la concurrence et les questions que pose la situation du marché international. Les renseignements donnés dans ces séances sont complétés par un bulletin d'information. Ainsi se créèrent des contacts qui permirent d'aborder la discussion de la production.

Le facteur essentiel de la production est la qualité du travail qui est basée sur l'honnêteté, la persévérance et l'amour du travail bien fait. Des contrôles doivent être faits tout le long de la filière de fabrication. On arrive ainsi à estimer la qualité du travail de chaque atelier et tous les ouvriers ont intérêt à parvenir à une qualité aussi élevée que possible.

Le système du salaire proportionnel, dont il existe diverses variantes, est basé dans l'entreprise Kugler sur une valeur de production par franc de salaire payé qui est calculée sur les résultats de plusieurs mois d'activité. Il est ensuite convenu que tout ce qui dépasse ce chiffre est réparti à raison de un tiers pour le personnel, un tiers pour le fonds de renouvellement et un tiers pour le fonds des améliorations, laboratoires, achats de brevets, etc.

Les primes du début furent très modestes. Mais elles augmentèrent peu à peu et atteignent actuellement une centaine de francs par mois et par ouvrier. Ce facteur de production a une influence considérable car il constitue une émulation constante et provoque une surveillance très efficace entre les ouvriers eux-mêmes.

L'application du système aux employés est plus difficile. Il est en effet moins aisé d'estimer leur travail. La question a été résolue par le moyen d'une liste de qualification établie en attribuant à chaque individu des points suivant son comportement, son application, son initiative, ses absences, ses arrivées tardives, etc. Cette estimation est faite séparément par l'employé lui-même, par le chef de service et par la direction et une moyenne est établie par confrontation et discussion.

Une dotation trimestrielle est établie sur le chiffre d'affaires et sur la productivité. Il s'y ajoute un facteur relatif aux « économies » réalisées sur le matériel de bureau. Cette somme est alors répartie aux employés en se basant pour 50 % sur la liste de qualification, pour 25 % sur le nombre d'années de service et pour 25 % sur le salaire de base.

Il est difficile d'exprimer par des chiffres les conséquences qu'a eues l'introduction du système du salaire proportionnel. Cependant, elles se manifestent par divers signes extérieurs très nets : amélioration sensible des relations humaines et de la collaboration entre services, de la ponctualité, diminution de l'absentéisme.

Que se passera-t-il si les affaires vont moins bien et que le personnel doit peut-être voir diminuer la rétribution collective ? Il est vraisemblable que les contacts établis entre la direction et le personnel et l'esprit de solidarité et de confiance qui règne permettront d'éviter tout conflit.

Dans une conférence intitulée *Les relations entre employeurs et employés aux U.S.A.*, M. Ch. Tavel exposa certains moyens utilisés pour améliorer ces relations et décrivit en particulier l'expérience en cours dans l'entreprise *Mc Cormick & Cie*, qui fabrique des produits alimentaires et pharmaceutiques et occupe plus de mille personnes, à Baltimore.

Cette expérience est décrite de façon détaillée dans le livre de Charles Mc Cormick : *Le pouvoir des jeunes*, paru aux Editions du Pavois, Paris 1947.

Il y a toujours un moment critique dans l'histoire du développement d'une entreprise, c'est celui où elle cesse d'être l'affaire d'un seul homme. De nos jours, la conduite d'une entreprise exige des connaissances qui nécessitent la mobilisation de l'esprit d'initiative et d'invention de nombreux collaborateurs.

Nommé président du Conseil d'administration de l'entreprise, en 1932, M. Charles Mc Cormick se rendit compte qu'il fallait rajeunir la direction et proposa à son conseil d'administration, qui accepta avec empressement, la formation d'un *Conseil des jeunes*. Il fit appel à dix-sept jeunes hommes qui paraissaient s'intéresser à leur travail et à l'entreprise et les invita à se réunir régulièrement et à présenter à la direction toutes les propositions qu'ils jugeraient utile de faire, sous réserve qu'elles aient été adoptées à l'unanimité de leur conseil. Il fut entendu que le Conseil des jeunes serait autonome et que pour familiariser ses membres avec les problèmes de la conduite de l'entreprise, il se réunirait une fois par mois avec le Conseil de direction.

Au bout d'un an, on constata que presque toutes les recommandations du Conseil des jeunes avaient été adoptées. Au cours des années, cette action se développa et toucha un très grand nombre de points allant du choix et de la présentation des produits vendus à des économies réalisées dans l'administration, à l'aménagement plus rationnel des locaux, aux campagnes de vente. Le Conseil résolut aussi la question de l'accueil des nouveaux employés et ouvriers en proposant à chacun d'eux

un conseiller qui les aide et développe leurs qualités d'initiative. Les chefs de service ont pris l'habitude de soumettre leurs problèmes au Conseil des jeunes et de leur demander des suggestions ; leur travail en a été amélioré. Le Conseil des jeunes s'est également avéré une excellente école pour la formation des futurs cadres de l'entreprise.

La réussite du Conseil des jeunes a suscité la création d'un « Conseil de fabrication » dont les membres sont choisis parmi les cadres des différents services de la production et qui a pour tâche d'améliorer les conditions de travail, d'augmenter la production et de diminuer les prix de revient. Chacun des deux conseils délègue des auditeurs aux réunions de l'autre.

Le conseil de fabrication s'occupe également des activités en dehors du travail, des manifestations sportives, des fêtes pour le personnel, des caisses de maladie. Il créa notamment un atelier spécial pour les ouvriers âgés dont les facultés sont diminuées et où ils trouvent un travail qui leur convient. Cette création est une des belles réussites du conseil.

Tous les samedis matin, sauf en été, le Conseil de direction, le Conseil des jeunes et le Conseil de fabrication se réunissent pour échanger des informations relatives à la marche de l'entreprise et pour donner à la direction l'occasion de présenter ses idées et ses plans. C'est une réunion sans protocole où chacun parle franchement. Les informations sont complètes, car ces conseils sont fermés et chacun s'est engagé à ne pas divulguer ce qu'il a vu ou entendu.

Le système décrit est basé sur le principe de la direction multiple qui a été appliqué dans de nombreuses entreprises américaines. Il ne peut réussir que si les dirigeants d'une entreprise sont convaincus qu'ils ont avantage à rechercher une coopération toujours plus étroite avec l'élite de leur personnel et qu'ils peuvent lui montrer le mécanisme intérieur de leur affaire sans avoir l'impression de renoncer à de légitimes prérogatives. Le personnel d'une entreprise à direction multiple n'a aucun des complexes que provoque le paternalisme. Il ne pense pas qu'on lui fait un cadeau. Il est aiguillonné simplement par la conviction qu'il a la possibilité de gagner davantage dans les meilleures conditions possibles puisque c'est lui-même qui contribue directement à l'heureuse extension de l'entreprise qui l'occupe.

La transformation de l'entreprise artisanale en grande affaire a eu son contrecoup sur les rapports humains. M. Mc Cormick estime qu'actuellement les problèmes les plus graves auxquels nous ayons à faire face sont ceux des rapports humains ; leur solution est en retard sur celle des problèmes techniques. Et parmi ces problèmes, les principaux se rapportent aux jeunes à qui l'on demande trop souvent de se plier à la routine, alors qu'ils sont à l'âge de l'enthousiasme créateur. Il constate que l'objectif qu'il s'était fixé en créant le « Conseil des jeunes » a été atteint et dépassé au-delà de toute espérance et que ce conseil illustre dans quel sens l'évolution des rapports du travail doit être cherchée.

La quatrième conférence nous a été présentée par M. Th. Chopard, journaliste à Berne, qui nous a mis au courant de l'organisation et de l'activité de la *Conférence suisse du travail* dont le but est de favoriser les contacts entre les divers éléments participant à la vie économique et notamment entre les employeurs et le personnel des entreprises.

C. Voyage d'étude de la S.I.A. aux Etats-Unis
du 20 août au 14 septembre 1952

IV. Quelques impressions d'une visite aux Grands Barrages américains (2e groupe ; Washington - Denver - Spokane - Chicago) *

Un groupe d'ingénieurs et d'architectes S.I.A. a eu cet été le privilège de faire un voyage d'étude aux Etats-Unis. Parmi eux, nous nous trouvions une douzaine à nous intéresser spécialement à la construction des grands barrages et des digues en terre. Le programme élaboré par notre groupe comprenait la visite détaillée de huit aménagements hydro-électriques dont quatre sur le fleuve Columbia et ses affluents dans le nord-ouest (Grand Coulee, Chief Joseph, Hungry Horse, Cabinet Gorge), la grande digue de Garrison sur le Missouri, deux ouvrages types de la vallée du Tennessee dans le sud-est et les installations du Delaware au nord de New-York.

De ces huit grandes installations, six avaient pour maître d'ouvrage l'Etat fédéral qui avait confié le mandat d'exécution soit au Bureau of Reclamation, soit au Corps of Engineers, soit encore à la Tennessee ValleyAuthority. Une autre était exécutée par la Ville de New-York, tandis qu'une seule d'entre elles appartenait à une société privée d'électricité.

Cette apparente étatisation de l'industrie électrique frappe au premier abord. On nous a cependant expliqué que le Gouvernement fédéral ne s'est pas proposé pour but la production et la vente d'énergie électrique. En aménageant le fleuve Columbia, il a voulu en premier lieu assurer l'irrigation et la mise en culture de vastes plaines de cette région du nord-ouest, actuellement encore incultes ; en construisant l'imposante digue de Garrison sur le cours amont du Missouri dans le North-Dakota, le Corps of Engineers a pour mission d'établir un des premiers paliers du programme destiné à protéger des inondations les immenses contrées plates bordant les grands fleuves de l'Amérique centrale. Quand à l'aménagement de la vallée du Tennessee, tout le monde sait qu'il s'agit d'une œuvre destinée à provoquer l'essor économique d'une région jusque-là délaissée. Enfin, l'aménagement du Delaware de la Ville de New-York a pour premier but l'alimentation en eau de la grande capitale.

Il n'empêche que ces efforts sociaux de l'Administration démocrate n'ont été rendus financièrement possibles et rentables que par la présence des usines électriques et la vente du courant. Aussi, je crois ne pas me tromper en pensant que la production d'énergie électrique, tout d'abord but secondaire, tend petit à petit à devenir l'objet principal de ces ouvrages. C'est du moins l'impression que nous avons retirée, en particulier, de la visite des ouvrages achevés où l'on nous a beaucoup plus parlé kWh et kW qu'hectares cultivables et inondations.

Les frais de construction des barrages se répartissent sur les différents budgets de l'agriculture, de la protection contre les inondations, et des usines électriques d'une façon fatalement arbitraire. Aussi est-il difficile d'avoir des renseignements précis sur le prix de revient du courant électrique.

On peut cependant affirmer d'une façon générale que les conditions topographiques et les gros débits des rivières permettent, malgré le coût plus élevé de la construction, des aménagements plus économiques que les

* Exposés I à III, voir *Bulletin* nº 2.

nôtres. En Europe et plus particulièrement en Suisse, nous en sommes arrivés à devoir aménager ce qui reste possible tandis qu'aux Etats-Unis le choix des installations est encore très vaste, sinon pratiquement illimité.

Caractéristiques des ouvrages

Parmi les huit installations que nous avons visitées, il y avait deux digues en terre, quatre grands barrages en béton avec usine au pied du barrage dont trois du type massif triangulaire, un du type semi-voûte et un barrage-voûte plus petit, surmonté de vannes déversantes. La huitième installation était un barrage à vannes métalliques sur le Tennessee avec usine adjacente (Watts-Bar).

Cinq de ces aménagements étaient en cours d'exécution, trois autres étaient achevés et en service.

Les constructions sont simples et massives, audacieuses surtout dans leurs dimensions. C'est ainsi que dans les grands barrages en béton, les Américains n'ont pas cherché jusqu'à maintenant une économie de la matière. Aucun barrage évidé, aucun grand barrage-voûte pur ; le Boulder Dam, tout en étant arqué, présente les caractéristiques d'un barrage-poids, le Hungry Horse, en construction actuellement, a le même type que le barrage du Grimsel et pourrait certainement être moins épais. Il nous a été confirmé cependant que le Bureau of Reclamation étudie maintenant de nouveaux barrages plus minces sur le type des voûtes construites en Europe.

Ayant été les premiers à construire des barrages massifs de grand volume, dépassant couramment le demi-million de m³, les Américains ont dû par contre s'attaquer au problème de l'évacuation de la température dans les bétons. Et ce problème est devenu un de leurs soucis capitaux.

Ils l'ont résolu tout au moins partiellement par trois moyens :

1° Diminution du dosage en ciment au minimum compatible avec les résistances à atteindre ;
2° Emploi de ciments spéciaux dégageant moins de température ;
3° Réfrigération artificielle du béton.

Le premier de ces moyens est poussé de plus en plus loin, et il n'est pas rare d'entendre parler de dosages inférieurs à 150 kg de ciment par m³ de béton. Cela est rendu possible du fait que les sollicitations des barrages massifs restent relativement faibles sauf pour les toutes grandes hauteurs. Par ailleurs, un contrôle toujours plus poussé de la qualité des bétons permet d'assurer une très grande régularité de résistance, et par suite d'abaisser le coefficient de sécurité.

L'emploi de ciments spéciaux, très en vogue il y a quelques années, semble plutôt en régression actuellement ; l'adjonction de puzzolane au ciment Portland reste cependant d'un usage courant.

La réfrigération artificielle se pratique de deux façons :

a) En faisant circuler de l'eau froide dans des serpentins placés à l'intérieur du béton ;
b) En réfrigérant au maximum le ballast et l'eau avant leur mise en œuvre.

Cette seconde méthode réussit surtout à diminuer la pointe maximum de chaleur dans les blocs en fixant la température au début de la prise en dessous de la température moyenne à atteindre. Elle ne peut être efficace que si la température moyenne est sensiblement au-dessus de

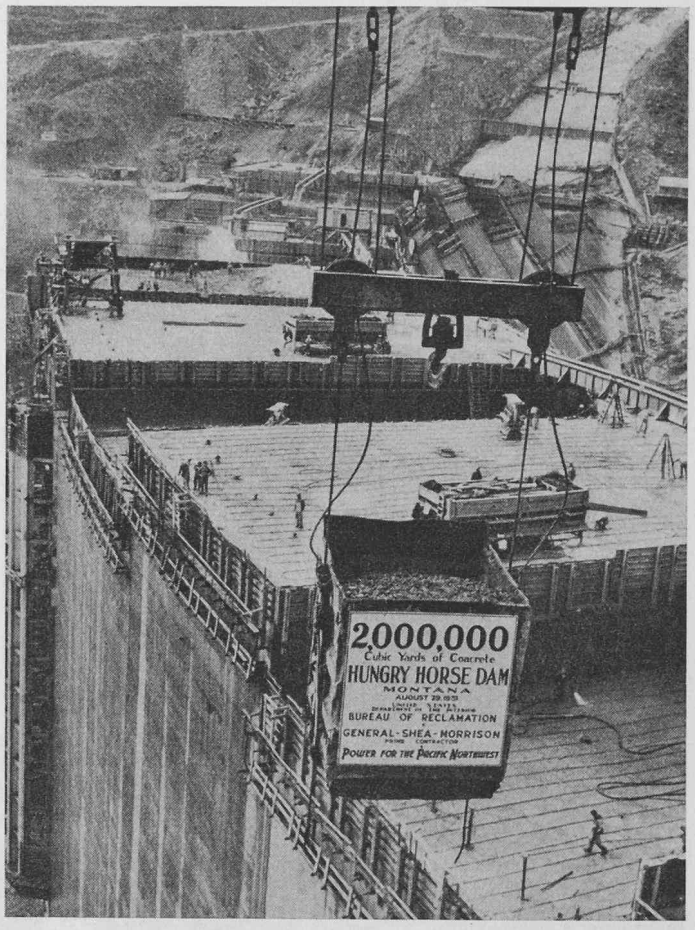

Fig. 1. — *Hungry Horse Dam.* Environ 2 700 000 m³ de béton avec addition de Vinsol (Barra 55).

zéro, donc dans des climats chauds ou tout au moins tempérés et ne paraît guère utilisable dans nos barrages de haute montagne.

Le refroidissement par circulation d'eau a surtout pour effet d'évacuer la chaleur après la prise et de raccourcir le délai nécessaire pour ramener la masse de béton à la température moyenne recherchée. Ce procédé est particulièrement indiqué dans les barrages-voûtes, en vue du clivage rapide des divers blocs entre eux. Il est prévu de l'utiliser dans la construction des grands barrages suisses en construction.

Dans presque tous les aménagements que nous avons visités, nous avons été frappés par la grande simplicité des ouvrages d'évacuation des crues. Ceux-ci sont presque toujours des déversoirs de surface soit par-dessus le barrage (Grand Coulee) soit par des ouvrages indépendants (Fontana-Dam).

Les vidanges de fond n'existent en général pas du tout ou seulement dans la mesure où elles ont été nécessaires pour régulariser les niveaux amont pendant la construction du barrage avant d'atteindre la cote des déversoirs.

L'écoulement des eaux des déversoirs, avec leurs énormes débits et leurs très grandes vitesses, se fait presque toujours sur du béton brut très soigné, mais sans revêtement. Nous avons été étonnés de voir combien l'emploi des blindages métalliques était peu répandu et ceci bien que le prix des tôles soit aux Etats-Unis relativement bien plus bas qu'en Europe. Un blindage reste malgré cela très onéreux et les Américains les évitent autant que possible.

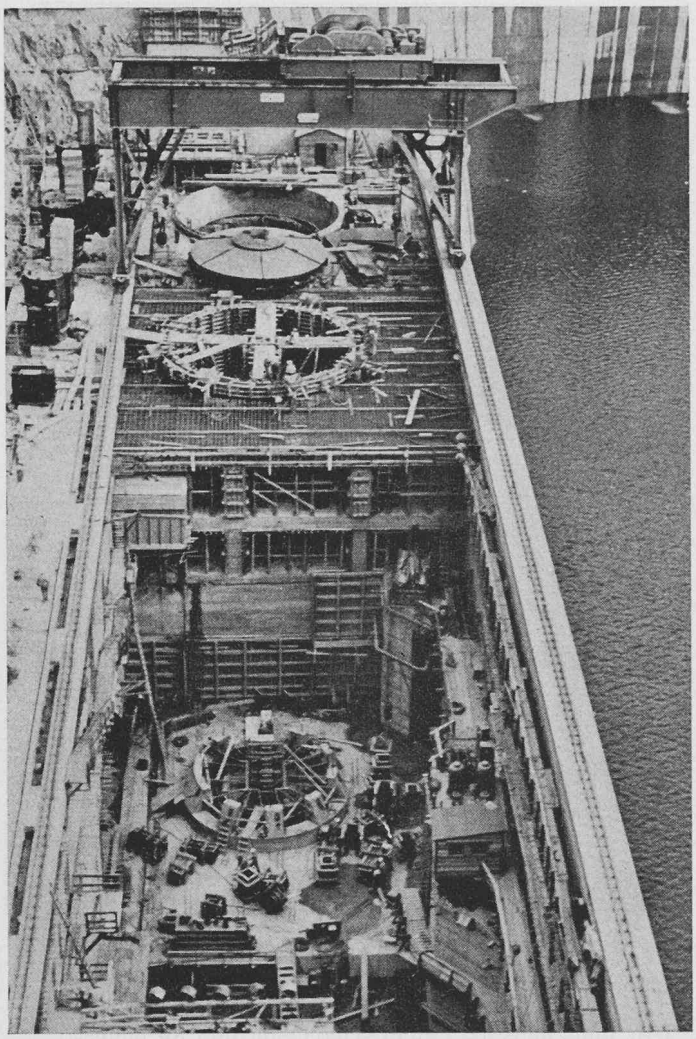

Fig. 2. — *Cabinet Gorge Dam.* Centrale. Les alternateurs et le pont roulant sont à l'air libre.

Les surfaces de béton sont par contre très soignées et lisses ; il est probable que ce résultat est dû en partie à l'utilisation d'agents entraîneurs d'air, employés communément aux Etats-Unis.

Méthodes et délais d'exécution

Les méthodes employées pour la construction des grands barrages en béton sont assez identiques à celles utilisées en Suisse depuis la fin de la guerre. Pour être exacts, disons que nos installations sont copiées sur celles des Américains et viennent du reste en grande partie des Etats-Unis. C'est certainement sur ces chantiers que nous nous sommes sentis le moins dépaysés.

Il n'en est pas de même pour les digues en terre, moins connues chez nous. Au Garrison-Dam en particulier, il nous a été donné de voir en activité un parc d'engins inouï : 60 camions de 25 m³, les scrapers chargeant les camions en marche au moyen de rubans, une grande variété de bulldozers pieds-de-mouton et tracteurs pour le tassement des matériaux ; le tout permet d'excaver et de mettre en place 40 000 m³ par jour. Il faut ajouter que cette digue a plus de 3 km de long et 53 millions de m³ de volume.

Ce qui nous a paru le plus extraordinaire dans cet ouvrage, c'est la méthode prévue pour fermer la digue en période de basses eaux. Rappelons qu'il s'agit du Missouri dont le débit dans cette région ne descend que peu au-dessous de 1000 m³/sec. Un canal de dérivation vers l'usine a été creusé sur la rive droite ; le radier de ce canal coïncide à peu près avec celui du fleuve. A l'entrée, une petite digue a été laissée provisoirement en place. Lorsque la grande digue aura été achevée sur les deux rives du fleuve et que la brèche sera réduite au lit actuel du Missouri le plus resserré possible, on prévoit d'amasser sur les deux rives une grande quantité d'enrochements. Le moment venu, on ouvrira l'entrée amont du canal de dérivation et en même temps on poussera dans le fleuve tous les blocs préparés d'avance le plus rapidement possible au moyen d'une batterie de bulldozers, de façon à créer un batardeau en enrochements à l'abri duquel on construira la digue définitive. Cette opération très simple est cependant pleine d'audace si l'on tient compte du débit à dévier.

Il est commun de dire que les chantiers des Etats-Unis sont très fortement mécanisés. Ceci est sans doute exact ; par contre, c'est une erreur de croire qu'on y économise la main-d'œuvre plus que chez nous. A installations égales, il y a certainement plus de main-d'œuvre sur un chantier américain que sur un chantier suisse.

En ce qui concerne les délais d'exécution, ils sont sans doute plus courts que chez nous. Cela ne provient qu'en partie d'une mécanisation plus poussée et d'installations plus fortes. Ce qui permet surtout de réduire les délais par un démarrage rapide des chantiers, c'est le fait que le parc de machines et d'installations destiné à ces grands ouvrages est disponible aux Etats-Unis d'une façon courante.

Enfin, même dans le nord-ouest, tous les chantiers que nous avons visités sont situés à des altitudes relativement basses (Hungry Horse le plus haut à 1500 m environ) et dans des climats tempérés ou chauds. Les interruptions d'hiver sont nulles ou très courtes, les accès et les abords sont en général faciles. Toutes ces conditions permettent d'atteindre avec des installations semblables des rendements annuels bien supérieurs aux nôtres.

Il y a cependant un point sur lequel nous avons de la peine à nous expliquer la rapidité d'exécution, c'est

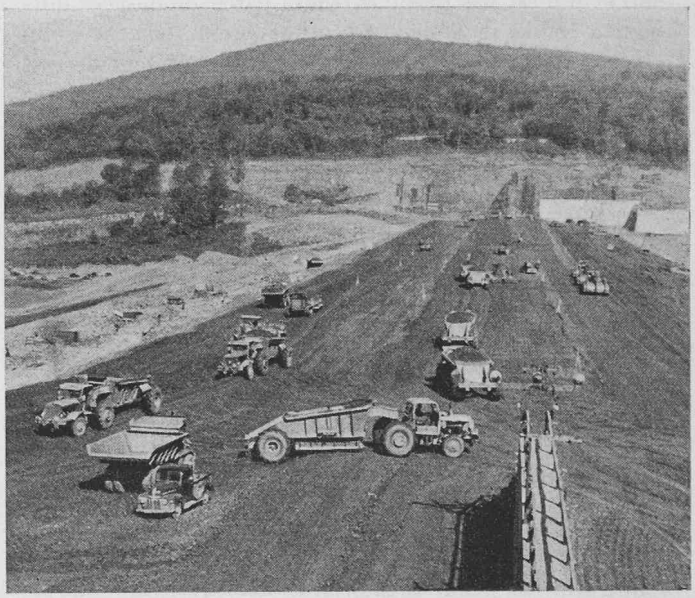

Fig. 3. — *Downsville Dam.* Etat de la digue le 10 septembre 1952.

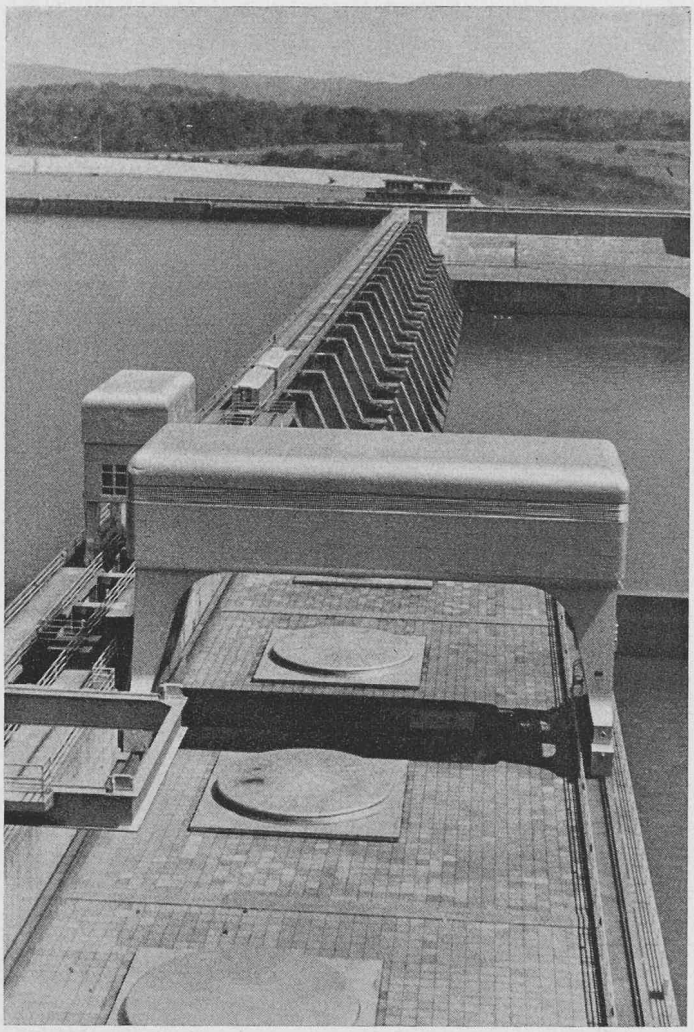

Fig. 4. — *Watts Bar.* La T.V.A. possède cinq centrales du même type ; elle n'en possède que deux avec les alternateurs à air libre.

celui des usines. Des délais de deux à trois ans pour la construction complète de grandes usines semblent courants. Il faut admettre que les études et les plans d'exécution sont pratiquement achevés avant l'ouverture des chantiers et que les turbines, les alternateurs et les transformateurs sont fabriqués quasi en série dans des délais très courts.

Remarque finale

L'exposé ci-dessus ne contient que quelques impressions générales résultant de notre long et magnifique voyage. Il va sans dire que nous avons noté au cours de nos visites une foule de détails techniques qui sortent du cadre de cet article. Les ingénieurs américains sont à ce sujet très libres ; ils répondent à chaque question aussi complètement qu'ils le peuvent ; par contre, ils questionnent eux-mêmes fort peu et semblent assez peu s'inquiéter de ce qui se fait en Europe.

Ils sont très fiers de leurs barrages et qualifient volontiers le Grand Coulee de huitième merveille du monde. Avec ses 8,4 millions de m³ de béton, c'est en effet le barrage le plus volumineux du monde, et l'usine avec ses 2 millions de kW installés et sa production annuelle de 15 milliards de kWh, est la plus puissante du monde. Elle équivaut à elle seule, comme ordre de grandeur, à l'ensemble des usines actuellement en service en Suisse.

Sur un point cependant, nous arrivons à retenir l'attention de nos collègues américains ; le barrage le plus haut des Etats-Unis est sauf erreur le Boulder Dam qui dépasse légèrement 200 m ; or, dans notre petite Suisse, nous construisons actuellement deux barrages qui dépassent cette hauteur : le Mauvoisin et la Grande Dixence. Ceux-ci deviendront chacun à leur tour, pour quelques années « le plus haut barrage du monde » (« the highest dam in the world »). Et cela, il a bien fallu que nous le leur disions de temps à autre.

J.-F. Bruttin, ing.

D. Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens

Le Comité central de la S.I.A. publie ci-après le rapport annuel du Registre suisse pour 1952. A cette occasion, il tient à exprimer ses vifs remerciements aux membres de la Commission de surveillance du Registre pour le travail considérable accompli jusqu'ici pour la réalisation de la convention conclue entre les quatre associations fondatrices du Registre. L'élaboration de ce dernier n'a pas été sans apporter des tâches multiples et nombreuses et le Comité central remercie particulièrement M. H. C. Egloff, ingénieur, président du Registre, et ses collègues du Bureau, pour toute la peine qu'ils ont prise.

I. Rapport annuel 1952

Au cours de ce premier exercice, l'élaboration du Registre a été entreprise sur la base de la Convention conclue en juillet 1951 par les quatre associations fondatrices et les travaux préliminaires ont pu être en grande partie menés à bien. Il a été nécessaire de préciser à plusieurs reprises que le Registre a été créé dans l'unique but d'introduire une protection des titres d'ingénieur, d'architecte et de technicien en luttant contre l'abus du port de ces titres et, par là, contre leur dégradation. Ces titres ne jouissent en effet en Suisse d'aucune protection légale, et chacun — ou presque — peut s'en parer comme bon lui semble. Aussi constate-t-on journellement des abus dans ce domaine. La nécessité de mettre fin à cet état de choses a été reconnue avec le temps par tous les milieux intéressés, ce qui facilita les travaux des organes compétents et permit d'aboutir, après une vingtaine d'années de travail et d'expériences, à la création du Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens, qui représente une solution libérale bien en accord avec les principes démocratiques suisses.

Les organes du Registre furent constitués lors de la première séance de la Commission de surveillance (15 janvier 1952) qui procéda à l'élection du président et du bureau et approuva un Règlement et des Prescriptions relatives à l'établissement du Registre.

La Commission de surveillance a tenu trois séances en 1952, et les cinq membres du bureau se sont réunis dix

fois. Il est réjouissant de constater que ces derniers se sont fait un devoir de prendre part, sans aucune exception, à toutes les séances, malgré leur activité professionnelle accaparante. Quant aux délégations à la Commission de surveillance, il appartient aux quatre associations de veiller à ce qu'elles soient au complet.

Les organes compétents se sont efforcés d'élaborer le Registre avec un minimum de moyens, ce qui n'alla pas sans leur occasionner un surcroît de travail. Il ne faut pas oublier en effet que le Registre est parti de rien et doit être créé de toutes pièces ; en outre, il n'existe pratiquement pas d'exemple d'institutions de ce genre dont pourraient s'inspirer ses créateurs. Les intéressés ont pu avoir parfois l'impression que les demandes d'inscription n'étaient pas traitées très expéditivement. Il y a deux causes à cela : d'une part, le Registre ne disposait au début que d'une organisation de travail très restreinte et, d'autre part, toutes les décisions prises durent être pesées jusqu'en leurs moindres conséquences, la plupart d'entre elles ne pouvant plus être ni corrigées ni annulées par la suite.

Après mise au point des nombreuses questions de détail, la tâche essentielle, c'est-à-dire l'inscription au Registre de tous ceux qui sont dignes de porter les titres d'ingénieur, d'architecte ou de technicien, put être entreprise. Les diplômes de fin d'étude constituent l'un des critères dont disposent les organes compétents qui, par ailleurs, doivent examiner les demandes d'inscription basées sur les dispositions transitoires figurant au paragraphe 12 du Règlement définissant les conditions d'inscription. La statistique établie au 30 décembre 1952 par le secrétariat du Registre a donné les résultats suivants :

1. Nombre total des formules expédiées . . .		env. 1850
2. Demandes d'inscription reçues par le secrétariat		1008
3. *a*) Inscriptions approuvées par la Commission de surveillance	230	
b) Inscriptions en suspens devant la Commission de surveillance	17	
c) Inscriptions transmises aux Commissions d'experts par le bureau	86	
d) Inscriptions recommandées par le bureau mais pas encore transmises à la Commission de surveillance	20	
e) Demandes d'inscription aux Registres des ingénieurs et des architectes à examiner .	622	
f) Id. pour le Registre des techniciens . . .	33	1008

L'étude et le contrôle des demandes d'inscription, les renseignements complémentaires à rassembler, l'examen final sur la base de toutes les données, représentent un travail considérable et astreignant, par la responsabilité qu'il implique, pour les membres du bureau qui se sont chargés d'examiner chacun, en collaboration avec des délégués de la Commission de surveillance, les demandes d'inscription des candidats d'une catégorie professionnelle.

Le Comité central de l'U.T.S. a également constitué une commission chargée d'examiner préalablement le cas de ceux de ses membres qui désirent être inscrits au Registre des ingénieurs ou à celui des architectes et d'obtenir, s'il y a lieu, des renseignements complémentaires relatifs à ces demandes. Parmi les candidats qui ne remplissent pas les conditions d'admission requises par les dispositions transitoires, beaucoup sont simplement trop jeunes. Certains d'entre eux peuvent néanmoins être assurés que leur demande sera acceptée sur la base des dispositions normales, c'est-à-dire après examen de leur cas par une Commission d'experts. Afin d'atteindre autant que possible tous les milieux intéressés, les listes établies sur la base de ces examens sont envoyées à tous les membres suppléants de la Commission de surveillance du Registre.

L'obligation de juger toutes les demandes d'inscription d'après le même critère est pour les organes compétents une tâche ardue et délicate. Les conditions extérieures et les facteurs personnels peuvent différer suivant le lieu de travail, par exemple. On comprendra donc combien il est difficile d'appliquer partout la même mesure. Citons à ce propos une remarque du président du Conseil de l'E.P.F., M. le professeur Pallmann, qui comparait la Convention et le Règlement à un tamis permettant d'obtenir une certaine sélection mais signalait combien le choix de la grandeur des mailles est délicat pour les organes responsables.

Parmi les cas spéciaux figure celui des jeunes diplômés des technicums cantonaux qui, leurs études terminées, se rendent à l'étranger. Ils y sont en concurrence avec les diplômés d'écoles étrangères de même niveau, mais parfois aussi de niveau inférieur à celui des technicums suisses, et qui ont le droit de porter les titres d'ingénieur ou d'architecte. Dans ces circonstances, la situation professionnelle des jeunes techniciens suisses peut être compromise et le bureau du Registre a cherché à leur venir en aide tout en tenant compte des revendications des milieux techniques de notre pays. C'est ainsi qu'il délivre, sur demande, aux techniciens suisses diplômés une attestation leur permettant de porter le titre d'ingénieur ou d'architecte à l'étranger ; de leur côté, les personnes en question doivent signer une déclaration selon laquelle elles s'engagent formellement, en cas de retour en Suisse, à soumettre à nouveau leur cas aux organes compétents du Registre afin que ceux-ci puissent statuer sur leur inscription. Le Registre pense donner par là aux techniciens suisses à l'étranger une base solide pour la défense de leurs intérêts légitimes, sans préjudice de ceux des ingénieurs et architectes travaillant en Suisse.

Les associations fondatrices du Registre ont été informées du désir du Département militaire fédéral de posséder un double de la cartothèque du Registre qui devra donc être constamment tenue à jour, surtout en ce qui concerne les expériences professionnelles et activités particulières des spécialistes inscrits.

La plupart des organisations utilisent aujourd'hui une abréviation formée en général de leurs initiales combinées d'une manière ou d'une autre. Le Registre en a fait de même au début, d'autant plus que ses initiales s'y prêtaient particulièrement bien. Le but du Registre étant toutefois de dire clairement au public qui a le droit de porter le titre d'ingénieur, d'architecte ou de technicien et, par là, de protéger ces titres, nous devons éviter à tout prix que naisse une nouvelle désignation professionnelle telle qu'« ingénieur RIAT », laquelle réduirait à néant les efforts faits pour protéger les titres en question. Il est donc indispensable, non seulement de ne plus utiliser cette abréviation, mais encore de la combattre partout où elle serait encore employée.

Les autorités du Registre ont entretenu des rapports constants avec les personnalités compétentes des hautes

écoles polytechniques et des technicums cantonaux. La rédaction un peu vague de l'article 4, paragraphe 2, du Règlement définissant les conditions d'inscription a donné lieu à des pourparlers avec les autorités cantonales intéressées. L'utilité des buts du Registre étant généralement reconnue, il a été possible de trouver une formule qui satisfasse entièrement toutes les parties. M. A. Picot, Genève, conseiller aux Etats et conseiller d'Etat, a déclaré à l'occasion d'une rencontre avec des personnalités compétentes du Registre qu'il approuvait l'introduction du Registre, préférant pour sa part de beaucoup une solution générale sur le plan national à une réglementation régionale partielle.

Dans le canton de Neuchâtel, le Registre est déjà sanctionné légalement par une adjonction à la loi sur la police des constructions. Le registre cantonal neuchâtelois des architectes, basé en grande partie sur le Registre suisse, a été mis en vigueur le 1er janvier 1953. Des démarches tendant à obtenir une solution de ce genre sont en cours dans d'autres cantons. Le Registre s'est mis en relation avec les deux cantons qui ont déjà des dispositions légales pour la protection des professions d'architecte et d'ingénieur, afin d'examiner avec eux les possibilités de concilier leurs lois respectives avec le Registre suisse. Il est souhaitable que ces questions puissent être réglées avec le temps à la satisfaction générale, sur le plan national.

Des pourparlers ont également eu lieu avec l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, celui-ci s'intéressant à la question de la formation dans les technicums, comme aussi aux problèmes que pose la reconnaissance réciproque des titres des Suisses établis à l'étranger et des étrangers travaillant en Suisse.

Plusieurs organisations étrangères se sont adressées au bureau du Registre pour obtenir des renseignements sur le fonctionnement de cette nouvelle institution en Suisse. Des témoignages d'appréciation nous sont parvenus de divers côtés, louant cette solution issue d'un accord librement conclu entre les parties intéressées.

Différentes organisations professionnelles suisses se sont mises en relation avec le bureau du Registre pour fixer le mode d'inscription de leurs membres au Registre correspondant. Une entente a été conclue avec la Fédération suisse des architectes indépendants. Des pourparlers ont également eu lieu avec la Société suisse des ingénieurs du génie rural, l'Association suisse des professeurs d'agriculture et des ingénieurs agronomes, divers groupements locaux d'architectes à Genève, Neuchâtel, etc., comme aussi avec l'Association suisse des techniciens-géomètres, qui aurait intérêt à inscrire une partie de ses membres au Registre des techniciens. D'après l'article 4 de la Convention, les Commissions d'experts ne sont pas seulement chargées de l'examen des demandes d'inscription, mais sont aussi compétentes pour décider des radiations. Pour user de ce droit à bon escient, les Commissions d'experts doivent pouvoir se baser sur des directives générales précisant sans équivoque possible quelles sont les raisons qui peuvent entraîner la radiation d'une inscription ou justifier telle ou telle autre sanction. Ceci d'autant plus que, parmi les personnes inscrites, nombreuses seront sans doute celles qui ne font pas partie d'une association ayant établi un code d'honneur auquel ses membres doivent se tenir.

Il est intéressant de constater que d'autres associations professionnelles songent aujourd'hui à s'organiser de manière analogue au Registre. C'est le cas par exemple des associations de journalistes, chimistes, armoristes, graphologues, etc., qui, toutes, sont inspirées d'une part du désir de renseigner exactement le grand public sur les professions qu'elles représentent et, d'autre part, d'écarter de ces dernières les éléments susceptibles de les déprécier.

La première édition du Registre ne pourra paraître que lorsque l'on aura procédé aux principales inscriptions sur la base des dispositions transitoires. L'espoir formé en son temps de publier le Registre en 1953 pour la première fois ne se réalisera probablement pas. Les organes du Registre déploieront néanmoins tous leurs efforts pour hâter dans la mesure du possible cette publication.

Des communications relatives à l'activité du Registre ont paru en 1952 dans la presse et les revues techniques. Depuis lors, des conférences sur le Registre ont eu lieu pour la première fois dans les milieux techniques. Elles furent suivies de discussions qui contribuèrent dans une large mesure à renseigner les intéressés sur le Registre et à dissiper certains malentendus.

En examinant les demandes d'inscription sur la base des dispositions transitoires, on a pu constater que les jeunes gens s'annoncent en grand nombre tandis que les aînés, qui ont acquis au cours des années une bonne position professionnelle, s'intéressent moins au Registre. Des démarches auprès de la direction de certaines entreprises devront remédier à cet état de choses.

La tâche d'un ingénieur ou d'un architecte digne de porter son titre n'est pas aisée à définir. Elle implique en tout cas l'idée d'un travail technique créateur, accompli par l'ingénieur ou l'architecte agissant de sa propre initiative et sous sa propre responsabilité tant vis-à-vis de son employeur que vis-à-vis de ses subordonnés et du grand public.

Parmi les tâches qui incombent au Registre, la plus urgente est d'atteindre l'ensemble des ingénieurs, architectes et techniciens qui portent leur titre à bon droit et exercent leur profession en Suisse sous l'une de ces désignations. C'est la raison pour laquelle les organes du Registre ont donné à ce dernier une base solide qui lui permet de sanctionner en quelque sorte le port de chacun de ces titres. Comme toute institution de ce genre, le Registre a pour but la protection juridique de ceux qui y sont inscrits et sert la cause de la bonne foi et de l'information auprès du public. Les organes du Registre ne doivent toutefois jamais perdre de vue qu'ils travaillent non seulement pour la génération actuelle, mais aussi et surtout pour les générations à venir. Ils adressent en ce sens un pressant appel à tous les ingénieurs, architectes et techniciens dignes de porter leur titre pour les prier de collaborer à l'œuvre du Registre afin que celui-ci remplisse vraiment son but et soit bientôt reconnu par tous les milieux intéressés et par le public.

Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens.

Le président : H. C. Egloff.

II. Modification du Règlement définissant les conditions d'inscription aux Registres

Il s'est avéré nécessaire de modifier l'article 4 du Règlement pour l'adapter mieux aux circonstances actuelles. Cette modification a été effectuée sur la base de délibérations approfondies avec les autorités du canton de Genève et la direction du Technicum de Genève.

Nouvelle rédaction de l'article 4

Les diplômés des Technicums cantonaux peuvent demander leur inscription aux Registres des ingénieurs et des architectes. L'inscription s'effectuera si le postulant peut prouver :

a) qu'il a une pratique suffisante de son métier et que celle-ci a conduit à de bons résultats. En règle générale, les années de pratique suivantes seront exigées après la fin de la formation professionnelle :

1. 7 ans lorsque le candidat a suivi normalement un plan d'études théoriques de 3 ans, précédé d'un apprentissage, et qu'il est en possession du certificat fédéral de capacité. Le délai de 7 ans sera augmenté ou abrégé dans la mesure où le programme de la formation professionnelle aura été inférieur ou supérieur à 3 ans pour l'apprentissage et 3 ans pour les études théoriques.
2. 9 ans lorsque le candidat a suivi normalement un plan d'études comportant une formation théorique et pratique de 4 ans, sans apprentissage préalable. Le délai de 9 ans sera abrégé dans la mesure où la durée du plan d'études aura été supérieure à 4 ans.

b) qu'il possède toutes les qualités requises à l'art. 1 pour l'exercice correct de la profession.

E. Relations internationales des ingénieurs et des architectes

I. FIANI (Fédération internationale d'associations nationales d'ingénieurs)

Le bureau a tenu deux séances, à Paris le 21 février et à Rome le 14 mars. Le Comité de direction s'est réuni le 28 mars à Barcelone. A l'ordre du jour figurait en premier lieu la préparation du Congrès de cet automne à Rome. M. P. Soutter, secrétaire général de la S.I.A., représenta cette dernière à ces trois séances.

PREMIER CONGRÈS DE LA FIANI (Rome, 8-11 octobre 1953)

sous le haut patronage de M. L. Einaudi
président de la République italienne

Thème principal du Congrès :

La préparation de l'ingénieur à son rôle dans la société.

Première séance de travail : La préparation de l'ingénieur à son rôle dans l'échelle des professions techniques. — Rapporteur général : P. Soutter, ingénieur, Suisse.

Deuxième séance de travail : La préparation de l'ingénieur à son rôle dans l'économie. — Rapporteur général : K. B. Gerbel, ingénieur, Autriche.

Troisième séance de travail : La préparation de l'ingénieur à son rôle dans l'administration et la vie publique. — Rapporteur général : Professeur Dr K. W. Wagner, Allemagne.

Quatrième séance de travail : La préparation de l'ingénieur à son rôle dans la structure sociale de la nation. — Rapporteur général : Dr M. Pillot, France.

Cinquième séance de travail : La préparation de l'ingénieur à son rôle dans le cadre de l'ensemble des professions. — Rapporteur général : Professeur A. Ferrari-Toniolo, Italie.

Sixième séance de travail : La préparation de l'ingénieur à son rôle dans l'Europe en gestation. — Rapporteur général : Dr M. Nokin, Belgique.

Samedi 10 octobre :

Journée d'étude sur la productivité, envisagée sous l'angle européen. Avec la collaboration des centres européens de la productivité.

Dimanche 11 octobre :

Assemblée générale de la FIANI.
Séance finale du Congrès.

12-15 octobre :

Excursions avec visites techniques et artistiques. Douze programmes différents au nord et au sud de l'Italie.

Nous engageons les membres de la S.I.A. à s'inscrire aussi nombreux que possible pour le Congrès de Rome. Il est nécessaire que les membres des différentes organisations d'ingénieurs affiliées à la FIANI témoignent par leur présence au Congrès de l'intérêt qu'ils portent aux questions qui y seront traitées.

L'inscription des participants suisses s'effectue auprès du Secrétariat général de la S.I.A., Beethovenstrasse 1, Zurich 2, qui se charge de transmettre les inscriptions à Rome et qui remet sur demande le programme du Congrès aux intéressés.

II. EUSEC (Europe and United States Engineeering Conference)

CONFÉRENCE DE LONDRES
SUR LA FORMATION DE L'INGÉNIEUR

Une conférence internationale sur la formation de l'ingénieur, organisée par l'EUSEC, a eu lieu du 12 au 17 janvier à Londres. M. le professeur Daxelhofer, Lausanne, et le soussigné représentèrent la S.I.A. à la conférence de Londres.

Les trois grandes associations anglaises d'ingénieurs — Institutions of Civil, of Electrical and of Mechanical Engineers — assumèrent l'organisation matérielle de la conférence, à laquelle participèrent des délégations des pays suivants : Canada, Amérique, Suède, Norvège, Danemark, Allemagne, Belgique, Hollande, Italie et Suisse. Toutes les délibérations eurent lieu en anglais, à l'exception de deux courts exposés présentés en français.

Cinq séances de travail ont donné lieu à d'amples discussions. En outre, les participants ont visité les « Technical Colleges » de Brighton et Rugby, l'« Imperial College » à

Londres, Cambridge et les fabriques « English Electric » et « B.T.H. » à Rugby. Nous avons été chaleureusement accueillis partout et nos collègues anglais ont droit à toute notre reconnaissance pour le travail considérable qu'ils ont accompli.

Le but de la conférence était sensiblement le même que celui de la Commission pour les questions sociales de la S.I.A., dont les travaux et les conclusions fournirent une utile base de discussion aux délégués suisses. Chaque pays avait établi avant la conférence un mémorandum décrivant la formation des ingénieurs dans le pays en question et précisant dans quelles écoles et selon quelles méthodes elle s'obtient. Ces travaux servirent d'introduction et de base aux discussions de la conférence. Celle-ci n'avait pas pour but d'établir des directives à l'issue des délibérations ; ces dernières gardèrent au contraire un caractère consultatif et doivent être considérées comme une première information mutuelle sur ces questions. On peut tenter néanmoins d'en dégager quelques idées générales :

On constate tout d'abord une certaine confusion dans les désignations des différentes écoles. Les nombreux « Technical Colleges » en Angleterre sont comparables à nos technicums suisses plutôt qu'à l'E.P.F. ou l'E.P.U.L. Ceci vaut en tout cas pour Brighton et Rugby que nous avons visités. Cambridge, par contre, équivaut aux écoles polytechniques suisses. Les conditions sont un peu les mêmes en Allemagne où d'autres écoles que les écoles de niveau universitaire forment des « ingénieurs ». C'est aussi la raison pour laquelle les opinions divergent sur le principe d'une formation essentiellement technique ou au contraire plus générale avant et pendant le « College », comme les discussions l'ont bien montré. L'impression générale que laissent ces dernières est qu'en Angleterre (à l'exception de Cambridge), en Belgique et aux Etats-Unis, le côté mathématique de la formation est plus développé qu'en Suisse ou en France. Le point de vue de la Scandinavie et celui de la Hollande se rapprochent du nôtre, c'est-à-dire que, dans ces pays, on met l'accent sur les disciplines qui permettent d'obtenir une bonne culture générale, plutôt que sur une formation essentiellement mathématique. Les associations anglaises d'ingénieurs octroient la désignation de « professional Engineer » sans laquelle le titre d'ingénieur n'a pas vraiment toute sa valeur et qui s'obtient après deux ans d'activité pratique au minimum. Aucun autre pays ne connaît de disposition de ce genre. En France, il est d'usage que le jeune ingénieur passe dans toutes les sections de l'entreprise avant de se fixer dans l'une d'elles. Ceci correspond à un postulat de la Commission S.I.A. pour les questions sociales qui a préconisé dans ses conclusions une introduction judicieuse de l'ingénieur au travail pratique après ses études.

Quel sens une conférence internationale de ce genre sur le problème de la formation peut-elle avoir ?

Il faut souligner en premier lieu qu'une telle conférence ne doit pas viser à uniformiser les méthodes employées dans les différents pays. Il suffit que cet échange de vues engage chaque pays à examiner ce qui, dans ses propres méthodes, pourrait être amélioré. Des discussions visant ce but restreint sont certainement utiles. Une nouvelle conférence est prévue pour l'automne 1954 et il serait souhaitable que la S.I.A. veille à ce que les pays membres de l'EUSEC s'entendent au préalable sur les thèmes de discussion et suggère que des mémorandums établis sur chaque question soient envoyés si possible aux participants avant la conférence. Ces mémorandums constitueraient une solide base de discussion et il importerait peu que leurs conclusions soient approuvées ou non au cours des délibérations de la conférence. D'autre part, il semble nécessaire que tous les milieux de notre pays intéressés à ces problèmes les examinent ensemble pour voir sur quels points et pour quelles raisons leurs avis divergent. Il s'agirait donc de réunir les représentants de l'E.P.F., de l'E.P.U.L., de la G.E.P. et de la S.I.A. pour un examen en commun de ces questions.

HANS MEYER, ingénieur.

III. Activité de l'U.I.A.

L'Union internationale des architectes a déployé une grande activité en 1952. Son Comité exécutif s'est réuni deux fois, à Paris et à Venise. En janvier, il a pris possession des nouveaux locaux mis à sa disposition par le gouvernement français, 15, quai Malaquais. Il a eu à s'occuper de nombreuses questions dans le cadre notamment de ses relations avec les Nations Unies et avec leurs institutions spécialisées, qui sollicitent de plus en plus régulièrement la collaboration de l'U.I.A. Les demandes d'admission du Chili, de l'Uruguay et de Cuba ont été acceptées. Celles de l'Allemagne de l'Ouest et du Japon viennent d'être présentées. Ainsi s'affirme de plus en plus nettement le caractère universel de l'Union.

D'autre part, un accord mettant un terme à l'imprécision qui caractérisait les rapports entre l'U.I.A. et le C.I.A.M. (Congrès internationaux d'architecture moderne) reconnaît à l'U.I.A. le droit de représenter officiellement l'ensemble de la profession, le C.I.A.M. poursuivant son activité dans la définition et dans la mise en pratique des doctrines de l'architecture et de l'urbanisme modernes.

Les commissions de travail de l'U.I.A. ont, de leur côté, poursuivi leur activité. Deux d'entre elles se sont réunies à Lausanne, en juillet, la Commission de l'urbanisme pour s'y occuper de la formation de l'urbaniste et pour y jeter les bases d'un « statut de l'urbaniste », la commission des constructions scolaires pour y poursuivre la rédaction d'un important rapport établi à la demande de l'UNESCO sur les mesures propres à remédier à l'insuffisance des constructions scolaires. La Commission de l'habitat s'est réunie à Alger pour y traiter des questions posées à l'U.I.A. par le Sous-comité de l'habitat des Nations Unies, à Genève. A la demande de l'O.M.S. (Organisation mondiale de la Santé), l'U.I.A. a proposé les noms de deux architectes spécialistes des problèmes hospitaliers en vue d'une mission d'enquête et d'assistance en Extrême-Orient. C'est notre compatriote W. Vetter, secrétaire de la Commission de la santé publique de l'U.I.A. qui a été appelé par l'O.M.S. Sa mission a été un succès aussi bien pour l'O.M.S. que pour l'U.I.A.

Enfin, l'U.I.A. a joué un rôle de premier plan à la Conférence internationale des artistes à Venise. Les contacts entre architectes et artistes que cette conférence a provoqués vont se poursuivre en 1953, notamment au 3e Congrès de l'U.I.A. à Lisbonne en septembre.

C'est autour de ce Congrès, conjugué avec la 4e Assemblée générale, que se cristallisera cette année l'activité de l'U.I.A.

Les divers thèmes du Congrès ont été choisis dans le cadre de l'activité des principales commissions de travail et cherchent tous à préciser le rôle que doit être celui de l'architecte dans la société contemporaine. Dans cet ordre d'idées, le congrès prévoit des entretiens entre architectes et ingénieurs sur les problèmes, mal résolus en général, que pose leur collaboration. L'U.I.A. escompte que ces entretiens seront le départ de contacts réguliers entre architectes et ingénieurs.

La section suisse de l'U.I.A. constituée, rappelons-le, de la S.I.A. et de la F.A.S., et présidée par M. le professeur J. Tschumi, continue de jouer un rôle en vue dans l'Union, par la présence notamment de M. Paul Vischer au siège de 1er vice-président, par celle des architectes suisses membres de chacune des treize commissions de travail qu'un autre de nos confrères, M. J.-P. Vouga, a de plus la charge d'animer et de coordonner.

IV. Exposition internationale d'architecture de São Paulo

Dans le cadre de la IIe Biennale brésilienne à São Paulo, une exposition internationale d'architecture aura lieu en automne 1953 au Musée d'art moderne, sous forme de concours. Différents prix seront attribués aux auteurs des meilleurs travaux des diverses catégories. Signalons comme particulièrement intéressant le thème devant être traité par les écoles d'architecture : « Centre civique pour un groupement résidentiel de 10 000 habitants ». Chaque école devra présenter une solution basée sur les conditions régionales de son pays. Professeurs et élèves devront choisir par décision commune le projet que l'école présentera au concours.

V. Première liste d'adresses d'organisations étrangères d'ingénieurs et d'architectes avec lesquelles la S.I.A. est en relations

Allemagne :

Deutscher Verband Technisch-Wissenschaftlicher Vereine, Prinz-Georg-Strasse 77-79, Düsseldorf.

Bund Deutscher Architekten (B.D.A.), Liegistrasse 53, Frankfurt a/M.

Verein Deutscher Ingenieure (V.D.I.), Prinz-Georg-Strasse 77, Düsseldorf.

Deutscher Architekten und Ingenieurverband (D.A.I.), Münchener Strasse 7, Frankfurt a/M.

Angleterre :

Royal Institute of British Architects, 66, Portland Place, London W. 1.

The Institution of Civil Engineers, Great George Street, Westminster, London S.W. 1.

The Institution of Electrical Engineers, Savoy Place, London W.C. 2.

The Institution of Mechanical Engineers, Storey's Gate, St. James's Park, London S.W. 1.

The Engineers' Guild, 28, Victoria Street, London S.W. 1

Australie :

The Royal Victorian Institute of Architects, Collin's Place 53-55, Melbourne C. 1.

The Institution of Engineers, Science House, Gloucester & Essex Streets, Sydney N.S.W.

Autriche :

Oesterreichischer Ingenieur- und Architekten-Verein, 9, Eschenbachgasse, Wien I.

Belgique :

Fédération royale des Architectes, 21, rue Jacques de Lalaing, Bruxelles.

Fédération des Associations Belges d'Ingénieurs (F.A.B.I.), 3, rue Ravenstein, Bruxelles.

Société Royale Belge des Ingénieurs et des Industriels, 3, rue Ravenstein, Bruxelles.

Canada :

The Royal Architectural Institute of Canada, 53, Queen Street, Ottawa and 7816, av. de Gasfé, Montreal.

Danemark :

Akademisk Arkitektforening, Bredgade 66, Copenhague.

Dansk Ingeniørforening, 29 Vester Farimagsgade, Copenhague.

Espagne :

Instituto de Ingenieros Civiles de España, Alcala 45, Madrid.

Etats-Unis d'Amérique :

American Institute of Architects, The Octogon, 1741 New York Avenue, Washington 6 D.C.

American Society of Civil Engineers, 33 West 39th Street, New York 18.

American Institute of Electrical Engineers, 33 West 39th Street, New York 18.

American Society of Mechanical Engineers, 29 West 39th Street, New York 18.

Finlande :

Suomen Arkkitektiliitto, Ainogatan 3, Helsinki.

Tekniska Föreningen i Finland, Svenska Teaterhuset, Helsinki.

Suomalaisten Teknikkojen Seura, Aleksanterinkatu 46 A, Helsinki.

France :

Conseil supérieur de l'Ordre des Architectes, 10, rue Danton, Paris 6e.

Fédération des Associations et Sociétés Françaises d'Ingénieurs (F.A.S.F.I), 19, rue Blanche, Paris 9e.

Société des Ingénieurs Civils de France, 19, rue Blanche, Paris 9e.

Grèce :

Chambre technique de Grèce, 4, rue Colokotroni, Athènes.

Hollande :

Bond van Nederlandske Architectes, Weteringschans 102, Amsterdam.

Koninklijk Instituut van Ingenieurs, Prinsessegracht 23, La Haye.

Vereiniging van Delftse Ingenieurs, Prinsessegracht 23, La Haye.

Israël :

Association des Architectes et des Ingénieurs d'Israël, 10, Hess Street, Tel-Aviv.

Italie : Associazione Nazionale Ingegneri ed Architetti Italiani (A.N.I.A.I.), Via delle Terme 90, Roma.

Luxembourg :

Association Luxembourgeoise des Ingénieurs Diplômés, 15, Boulevard Roosevelt, Luxembourg.

Norvège :

Association Nationale des Architectes Norvégiens, Kongensgate 1, Oslo.

Norske Ingeniørforening, Kronprinsengate 19, Oslo.

Portugal :

Ordem dos Engenheiros, Avenida de Antonio Augusto de Aguiar 1, Lisbonne.

Suède :

Svenska Teknologföreningen, Box 16368, Stockholm 16.

Cette liste sera complétée, s'il y a lieu, à une prochaine occasion.

F. Communications

I. Mutations du 29 novembre 1952 au 15 mai 1953

Admissions		Domicile	Section
Gerhard Philipp	ing. civil	Birsfelden	Bâle
Max Holliger	ing. civil	Liebefeld/Be	Berne
Paul Jaccard	ingénieur	Ch.-de-Fonds	Ch.-de-F./ Le Locle
Louis Huguenin	ing. civil	Ch.-de-Fonds	Ch.-de-F./ Le Locle
Edouard-L. Tissot	ing. électr.	Le Locle	Ch.-de-F./ Le Locle
Bernard Clément	ing. civil	Fribourg	Fribourg
Henri Hohl	ing. électr.	Bulle	Fribourg
Hans Vogel	ing. civil	Lucerne	Waldstätte
Georg Schwörer	architecte	Zurich	Zurich
Erwin Thomann	architecte	Zollikon	Zurich
Erwin Würmli	ing. civil	Rüschlikon	Zurich
Karl Dietiker	architecte	Berne	Berne
Hans Hubacher	ing. civil	Berne	Berne
Hanspeter Nüesch	architecte	Saint-Gall	Saint-Gall
Josef Schmidlin	ing. civil	Lucerne	Waldstätte
Eugen Koller	ing. chim.	Emmenbrücke	Waldstätte
Heinz Gubelmann	architecte	Winterthour	Winterthour
Walter Dällenbach	ing. él., phys.	Berne	Berne
Joseph Fischer	ing. électr.	Muttenz/Bl.	Bâle
Otto Zaugg	ing. méc.	Bâle	Bâle
J.-B. Jacot Des Combes	ing. chim.	Genève	Genève
Charles Dubas	ing. civil	Bulle	Vaud
Paul Preisig	ing. civil	Corseaux/Vd	Vaud
François Schmidt	ing. civil	Lausanne	Vaud
Pierre-G. Schwartz	ing. civil	Kilchberg	mbre isolé
John E. Oppenheim	ing. électr.	Baden	Baden
Herbert Vogel	ing. électr.	Ennetbaden	Baden
Marcel Huguenin	architecte	Genève	Genève
Hans Müller	architecte	Winterthour	Winterthour
Werner Bräm	architecte	Aarau	Argovie
Ambrosius Vischer	architecte	Bâle	Bâle
Ernst Bettler	ing. civil	Riehen	Bâle
Ulrich Schellenberg	ing. civil	Bâle	Bâle
André Rossier	ing. méc.	Bâle	Bâle
Benoît de Montmollin	architecte	Bienne	Berne
Jean Lombardi	ing. civil	Berne	Berne
Hansuli Weibel	ing. civil	Thoune	Berne
Ulrich Weiss	ing. civil	Berne	Berne
Armin Hammer	ing. rural	Soleure	Soleure
Herbert Meier	ingénieur	Winterthour	Winterthour
Walter Hunziker	architecte	Brougg	Argovie
Joseph Galliker	ing. électr.	Wettingen	Baden
Guerino Belussi	architecte	Bâle	Bâle
Karl Weber	architecte	Birsfelden	Bâle
Ulrich Zürcher	ing. civil	Berthoud	Berne
Karl Eigenheer	ing. électr.	Wabern	Berne
Hermann Engel	ing. électr.	Ostermundigen/Be	Berne
Ernest Aegerter	ing. électr.	Chippis	Valais
Jakob Liggenstorfer	architecte	Kilchberg	Zurich
Ernst Strasser	ing. civil	Zollikon	Zurich
Hans Roshard	ing. méc.	Küsnacht	Zurich
Klaus Wassmer	architecte	Aarau	Argovie
Salvatore Locher	ing. électr.	Gümligen	Berne
Erwin Kraml	ing. civil	Sierre	Valais
Adolf Kugler	ing. civil	Lausanne	Vaud
François Marrel	ing. civil	Zurich	Vaud
Jean-Jacques Morf	ing. électr.	Bussigny s./Morges	Vaud
Jean-P. Bourquin	ing. civil	Küsnacht	Zurich
Rudolf Stuber	ing. électr.	Zurich	Zurich
Oskar Stürzinger	ing.-électr.	Zoug	Zurich
Lorenz Marazzi	ing. civil	Zurich	Zurich
Eugen Baertschi	ing. électr.	Wabern	Berne
Paul Davoine	architecte	Genève	Genève
Marco Gruet	ing. civil	Châtelaine	Genève
Otto Meyer	ing. civil	Genève	Genève
Geo Mantegazza	ing. civil	Cassarate	Tessin
Fritz Furrer	architecte	Lucerne	Waldstätte
Werner Burtolf	ing. civil	Gadmen/Be	Waldstätte
Martin Allemann	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
Kurt Feer	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
Jan Z. Bem	architecte	Zurich	Zurich
Pietro Cortali	architecte	Affoltern	Zurich
Otto Lenzi	architecte	Zurich	Zurich
Otto Riek	architecte	Zurich	Zurich
Gerhard Sameli	architecte	Küsnacht	Zurich
Jürg Wipf	architecte	Zurich	Zurich
Adolf Hollinger	ing. civil	Zurich	Zurich
Alfred Brügger	ing. méc.	Zurich	Zurich
Hans Rohner	ing. méc.	Zurich	Zurich
Henry Diserens	ing. électr.	Wettingen	Baden
René Schneider	architecte	Zurich	Zurich
Robert Witzig	ing. civil	Küsnacht	Zurich
Rudolf Knoblauch	ing. rural	Wohlen	Argovie
Michael Kohn	ing. civil	Zurich	Zurich
Friedrich Raeuber	architecte	Riehen	Bâle
Walter Ringger	ing. électr.	Bâle	Bâle
Ueli Steiner	architecte	Spiez	Berne
Rudolf Trachsel	ing. électr.	Berne	Berne
Otto Gehring	ing. électr.	Marly-le-Grand	Fribourg
André Marro	ing. électr.	Fribourg	Fribourg
Pierre Morard	géomètre	Bulle	Fribourg
François Bertrand	ing. chim.	Bulle	Fribourg
Albert Locher	ing. forest.	Bulle	Fribourg
Pierre Tremblet	ing. civil	Genève	Genève
Gian-Carlo Merlini	ing. civil	Minusio	Tessin
André Gross	ing. rural	Sion	Valais
Dr Bernh. Tschachtli	géologue	Lucerne	Waldstätte
Henri Charles Hoch	architecte	Küsnacht	Zurich
Peter Schaefer	architecte	Freienbach/Sz	Zurich
Anton Huonder	ing. civil	Rüschlikon	Zurich
Philipp Casparis	ing. méc.	Coire	Grisons
Jakob Beusch	ing. civil	Bâle	Bâle
Ewald-M. Rahm	ing. méc.	Le Locle	Ch.-de-F./ Le Locle
Lino Caldelari	architecte	Mendrisio	Tessin
Oskar Walz	architecte	Zurich	Zurich
August Capirone	ing. méc.	Olten	Soleure
Gustav Erb	ing. topogr.	Lausanne	Zurich
Paul M. Sidler	ing. méc.	Zollikon	mbre isolé
Emil Sigrist-Siemers	ing. civil	Zurich	Zurich
Franz Schaer	ing. méc.	Winterthour	Winterthour
Décès			
Marcel Rihs	ing. électr.	Zurich	Zurich
Adolf Louis	architecte	Berne	Berne
Jean-Ernest Wenger	architecte	Genthod	Genève
Charles Sudheimer	ing. civil	Bex	Vaud
Willi Hugentobler	ing. civil	Saint-Gall	Saint-Gall
Emanuel Schulthess	architecte	Zurich	Zurich
Joh. Bucher-Haller	architecte	Lucerne	Waldstätte
H. Herzog-in Albon	ing. méc.	Bâle	Bâle
Camille Barbey	ingénieur	Valeyres-s.-Rances	mbre isolé
Ernst Roth	ing. méc.	Niederuzwil	Saint-Gall
Hans von der Mühll	architecte	Bâle	Bâle

Edwin Friedrich	architecte	Seuzach	Winterthour
A. Marguerat, Dr h.c.	ing. civil	Lausanne	Vaud
Hans J. Hofmann	ing. méc.	Bâle	Bâle
Max Preiswerk	ing. électr.	Paudex/Vd	Schaffhouse
M. v. Muralt-Herzog	ing. électr.	Berne	Berne
B. E. W. v. Tscharner	ing. civil	Berne	Berne
Alfred Oeschger	architecte	Zurich	Zurich
Alfred Gribi-Tüller	architecte	Berne	Berne
Albert Walty	ing. méc.	Stäfa	Zurich

II. Extrait des procès-verbaux des séances du Comité central des 20 février, 5 mars et 20 mars 1953

1. *Comptes 1952 et budget 1953*

Le C. C. examine les comptes 1952 et le projet de budget pour 1953. Il proposera à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes, qui bouclent avec un solde actif de 8400 fr., après versement de 10 000 fr. au fonds de compensation et de 15 000 fr. à celui de la Maison S.I.A. Le résultat réjouissant de l'exercice 1952 est dû en première ligne à la prospérité qui règne dans la construction et qui eut une influence très favorable sur la vente des normes.

2. *Rapport de gestion du Comité central pour 1952*

Le C. C. met au point le texte du rapport de gestion pour 1952 et décide de le remettre aux délégués avant l'Assemblée des délégués. Un extrait du rapport de gestion approuvé par cette dernière sera publié dans le prochain numéro du *Bulletin S.I.A.*

3. *Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens*

Le C. C. prend connaissance du rapport annuel du Registre suisse et décide de l'approuver en exprimant ses vifs remerciements au président du Registre, M. H. C. Egloff, ingénieur, pour le travail accompli.

Le C. C. étudie les problèmes que présente l'introduction du Registre dans les cantons de Neuchâtel, Vaud et du Tessin, qui possèdent déjà des dispositions légales relatives à la protection de la profession d'architecte. — Le C. C. estime que la responsabilité incombant aux commissions d'experts qui devront examiner les demandes d'inscription dans le cadre des dispositions normales sera très grande et il recommande de procéder avec le plus grand soin à la nomination des membres de ces commissions et à l'établissement des directives qui serviront de base à leur programme de travail.

4. *Commission pour les liants utilisés dans la construction*

La nouvelle norme pour les liants ayant été mise au point et publiée sur la base des délibérations à l'Assemblée des délégués du 5 avril 1952, le C. C. décide, sur la proposition de M. le professeur Dr E. Brandenberger, président de la commission, de dissoudre cette dernière. Toutefois, à la suggestion de M. le professeur Dr Brandenberger, les membres de la commission se réuniront par la suite aussi pour pouvoir, selon les nécessités, suivre l'évolution du progrès dans ce domaine.

5. *Participation au Comité national suisse de la Fédération de génie chimique*

Cette nouvelle fédération a pour but de favoriser la collaboration européenne dans le domaine du génie chimique. Le C. C. décide la participation de la S.I.A. à cette fédération et désigne M. H. C. Egloff, ingénieur, comme représentant de la S.I.A. au sein de cette dernière.

6. *Maison S.I.A.*

Le Secrétariat général et le président de la commission compétente, M. A. Mürset, architecte, ont continué à étudier la question. Le C. C. prend connaissance du résultat de cet examen. Comme le Secrétariat général devra de toute façon quitter prochainement ses locaux, il devient urgent de trouver une solution qui s'impose d'autant plus que plusieurs associations amies se sont déclarées intéressées à une construction commune. Le C. C. charge la commission de poursuivre activement ses études afin qu'un projet concret puisse être si possible soumis à une prochaine Assemblée des délégués.

7. *Commission pour l'ingénieur dans l'industrie*

Cette commission soumet au C. C. des propositions relatives à la création, au sein de la S.I.A., d'une organisation des ingénieurs de l'industrie qui serait chargée de reviser les « Recommandations en vue d'adapter la situation des employés au coût de la vie ». D'autre part, elle suggère d'entreprendre des démarches auprès des organisations patronales pour l'introduction d'une quatrième semaine de vacances pour les ingénieurs âgés de plus de cinquante ans. Le C. C. examine différentes possibilités et décide de continuer, en collaboration avec la commission, l'étude de la question afin de pouvoir soumettre à une prochaine assemblée des délégués des propositions concrètes pour la création du groupe envisagé.

8. *Propagande*

Le C. C. étudie en détail les possibilités de recruter de nouveaux membres, en particulier parmi les ingénieurs occupés dans l'industrie. — Il prend connaissance de la création, en dehors de la S.I.A., d'une association des jeunes ingénieurs mécaniciens et électriciens employés, à Zurich, et s'entretient, au cours d'une séance spéciale, avec des membres du comité de cette nouvelle organisation des problèmes soulevés par la création de cette dernière.

Le C. C. prend connaissance d'un entretien avec les autorités de l'E.P.F. et avec les organisations d'étudiants. Il pose les bases de l'action future de la S.I.A. dans le domaine de la propagande.

9. *Publicité*

Le C. C. doit de nouveau examiner quelques cas de publicité faite par des membres de la S.I.A. et contraire aux principes de la société. Il rappelle à tous les membres la circulaire de juillet 1951 qui définit, aujourd'hui encore, le point de vue de la S.I.A. sur cette question.

III. Extrait du procès-verbal de la Conférence des présidents du 7 mars 1953 à Zurich

Le président de la S.I.A., M. E. Choisy, ingénieur, donne un aperçu général de l'activité du C. C. et du Secrétariat général. Il renseigne en détail les présidents sur l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des délégués du 21 mars à Zurich afin que les sections puissent étudier en toute connaissance de cause les différents points qui seront traités. Au cours d'une discussion générale, la conférence examine les vœux et suggestions des présidents,

M. H. C. Egloff, ingénieur, président du Registre suisse, renseigne les présidents sur l'activité des organes directeurs du Registre, et M. P. Huguenin, ingénieur, sur celle de la Commission pour l'ingénieur dans l'industrie.

IV. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 21 mars 1953 à Zurich

a) Le rapport de gestion du C. C. pour 1952 est approuvé à l'unanimité, après que M. E. Choisy, président, ait donné quelques renseignements complémentaires.

b) Les comptes 1952 et le bilan sont approuvés à l'unanimité.

c) Le budget pour 1953 est également approuvé à l'unanimité, les cotisations et les contributions de bureau étant fixées au même montant qu'en 1951, c'est-à-dire : cotisation annuelle à la caisse centrale, 20 fr. ; contribution de bureau, 10 fr. pour bureaux n'occupant pas d'employé technique et 20 fr. pour bureaux occupant un ou plusieurs employés techniques.

d) Elections : M. H. L. Schepp, ingénieur, Bâle, est nommé vérificateur des comptes pour remplacer M. B. Graemiger, ingénieur, Zurich, décédé. M. E. Schubiger, ingénieur, Zurich, est nommé vérificateur suppléant. Pour remplacer M. E. Rentsch, architecte, Bâle, décédé, M. Fr. Maurer, architecte, Bâle, est nommé membre suppléant du Conseil suisse d'honneur.

e) M. H. C. Egloff, ingénieur, président du Registre suisse, donne un aperçu de la tâche accomplie jusqu'ici par les organes du Registre. (Cf. Rapport annuel du Registre, page 45.)

f) M. H. Meyer, ingénieur, fait un exposé sur la conférence de janvier 1953 à Londres, organisée par l'EUSEC (Europe and United States Engineering Conference), et dont le thème était la formation des ingénieurs.

g) M. A. Mürset, architecte, renseigne les délégués sur les études du C. C. relatives à la construction à Zurich d'une Maison de la technique. Il est extrêmement difficile de trouver un terrain à bâtir au centre de la ville. Les délégués décident à une forte majorité la poursuite des recherches et pourparlers entrepris en vue de l'établissement d'un projet concret.

L'Assemblée des délégués approuve à une grande majorité la proposition du C. C. de chercher activement les moyens d'intéresser davantage les étudiants des hautes écoles polytechniques et d'architecture à l'activité de la S.I.A.

La prochaine Assemblée des délégués aura lieu le 25 septembre 1953 à Locarno, avant l'Assemblée générale du 27 septembre.

V. Question de la publicité admissible de la part des membres de la S.I.A.

Le Comité central rappelle aux membres de la S.I.A. la circulaire qu'ils ont reçue en juillet 1951 et qui définit, aujourd'hui comme alors, les principes sur lesquels les membres de la société doivent se baser dans ce domaine. Le Comité central continue à examiner avec soin cette question et se réserve d'y revenir dans le prochain numéro du *Bulletin*.

La circulaire en question a la teneur suivante :

1° *Publications entièrement ou partiellement financées par des annonces insérées par les entrepreneurs et artisans ayant participé à la construction décrite.*

La participation à de telles publications est contraire à l'article 6 des statuts, car elle correspond indirectement pour l'architecte ou l'ingénieur à l'acceptation d'une commission de la part des entrepreneurs, artisans ou fournisseurs. Le C. C. prie instamment les membres de la S.I.A. de ne prendre aucune part à de telles publications, quelle qu'en soit la forme. La même réserve s'impose pour toute publication dans un livre d'intérêt général ou d'ordre technique.

2° *Annonces*

Le C. C. a toujours estimé qu'une publicité par voie d'annonce nuit au prestige de la profession et n'est d'aucune utilité pratique pour l'ingénieur ou l'architecte qui recourt à ce moyen de réclame. Les ingénieurs et les architectes doivent observer dans ce domaine la même réserve que les représentants des autres professions libérales, médecins, juristes, etc. Lorsqu'un ingénieur ou un architecte ouvre un bureau ou change d'adresse, il va sans dire qu'il peut en informer le public par une annonce.

Si, lorsqu'une construction importante est terminée, un journal publie une annonce collective des entrepreneurs et maître d'état ayant participé à cette construction, l'ingénieur ou l'architecte ne doit pas insérer de publicité dans le cadre même de cette annonce collective. Par contre, il est parfaitement indiqué que son nom figure de manière adéquate dans l'en-tête de cette annonce collective.

N. B. — Ces derniers temps, différents éditeurs engagent des membres de la S.I.A. à participer à des publications réprouvées par la société. C'est en particulier le cas du « Baumgartner-Verlag » à Zurich et du « Winkelried-Verlag » à Lucerne.

Les membres de la S.I.A. sont priés de s'abstenir strictement de toute participation, quelle qu'elle soit, à de telles publications.

VI. Fédération des ingénieurs, architectes et techniciens catholiques suisses

Le Comité de fondation du nouveau groupement nous prie de faire paraître le communiqué suivant :

Le 23 novembre 1952, à l'Université de Fribourg, les ingénieurs, architectes et techniciens catholiques suisses ont répondu très nombreux à l'appel qui leur était lancé. On comptait parmi eux des représentants de toutes les régions de la Suisse.

Les conférences qui y furent présentées, ainsi que les débats qui suivirent, ont souligné la prise de conscience de l'ingénieur catholique face au problème social.

Les congressistes ont sanctionné à l'unanimité les décisions du Comité de Fondation de promouvoir en Suisse un Mouvement d'action catholique des professions techniques, et ont désigné les responsables des groupes régionaux.

Les buts du Mouvement sont essentiellement d'ordre religieux et social, se proposant d'étudier, selon les données de la Foi et de la Morale catholiques, les problèmes humains et sociaux qui se posent aux cadres techniques et industriels.

L'Assemblée a émis le vœu de voir le Mouvement s'étendre à tous les responsables de la technique et de l'industrie ; elle a insisté sur la nécessité pour chacun de collaborer activement dans les organisations professionnelles existantes et a précisé qu'elle ne voulait provoquer aucune dissidence mais favoriser une entente plus grande encore.

Les participants ont été reçus par le Conseil d'Etat fribourgeois, et Mgr Charrière, évêque du diocèse, prononça le sermon de circonstance.

Le Comité de Fondation.

Il résulte d'autre part de déclarations faites par les dirigeants du mouvement en question qu'il ne s'agit en aucun cas d'une association de caractère professionnel, ce qui exclut non seulement tout conflit avec la S.I.A., mais encore toute dispersion des efforts des ingénieurs et des architectes.

Au contraire, il s'agit avant tout pour les membres du groupement nouveau d'*étudier* à la lumière de leur foi les problèmes humains qui se posent à l'ingénieur et à l'architecte, ce qui doit leur permettre, dans ce domaine, de participer d'une façon encore plus active et convaincue aux travaux de leurs organisations professionnelles et notamment de la S.I.A.

VII. Prochaine assemblée générale de la S.I.A.

La prochaine Assemblée générale de la S.I.A. aura lieu les 26-27 septembre 1953 à Locarno. Nos collègues tessinois se donnent maintenant déjà beaucoup de peine pour préparer aux participants des journées aussi agréables que possible.

Nous prions tous les membres de la S.I.A. de réserver les dates en question pour cette grande manifestation qui réunit tous les deux ans les ingénieurs et architectes suisses de formation universitaire. Elle se déroulera selon le programme général suivant :

Vendredi 25 septembre. Après-midi :

Excursion à Cardada (en funiculaire) et visite du Castello-Museo à Locarno.

17 h. Assemblée des délégués dans la salle de la Sopracenerina.

Samedi 26 septembre. Journée d'excursions :

a) Visite des chantiers hydro-électriques de la vallée de la Maggia selon programme spécial de la Direction de cette société.

b) Visite d'une vallée à proximité de Locarno ou course en auto ou en bateau.

Soir : Banquet officiel et bal.

Dimanche 27 septembre. Matin :

Assemblée générale au Kursaal de Locarno. — Conférence.

Après-midi : « Sur le Lago Maggiore ».

VIII. Revision de la formule S.I.A. n° 110 « Instructions provisoires pour le calcul des honoraires relatifs aux plans d'aménagement de régions, de localités et de quartiers, et aux plans de situation »

Le Comité central de la S.I.A. a décidé dans sa dernière séance du 15 mai année courante de confier la revision de cette formule à la Commission pour les honoraires des architectes et désigné dans ce but une sous-commission spéciale.

Le Comité central décide d'appliquer une *augmentation de 30* % sur les taux de la norme actuellement en vigueur, pour les adapter au renchérissement du coût de la vie et en particulier à l'augmentation des frais de bureau (salaires des dessinateurs, techniciens et architectes). L'augmentation de 30 % peut être appliquée dès à présent jusqu'à la mise en vigueur de la norme revisée.

Communiqué de la Rédaction

Il est prévu de consacrer le numéro 4 du *Bulletin* à des questions intéressant plus spécialement les architectes. Dans le numéro 2, la Commission de rédaction engageait les membres de la S.I.A. à lui faire parvenir leurs vœux et suggestions pour un tel numéro. Malheureusement, cet appel est resté sans écho et la Commission de rédaction le réitère ici, en remerciant d'avance les membres de leur collaboration.

Lausanne — Imp. La Concorde. 853/6.53.